



**HAL**  
open science

## Néouvielle, site convoité, entre innovation, imitation et recyclage

Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente

### ► To cite this version:

Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente. Néouvielle, site convoité, entre innovation, imitation et recyclage. 2015. hal-01249223

**HAL Id: hal-01249223**

**<https://hal.science/hal-01249223>**

Preprint submitted on 31 Dec 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Néouvielle

## Site convoité, entre innovation, imitation et recyclage

Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente

© WP1 – CNRS/CERTOP/SET/LIEU — 31/12/2015



## Sommaire

<b>1. LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS</b>	<b>13</b>
1.1. UNE MONTAGNE CONVOITEE	13
1.2. RECYCLAGE DES EXPERIENCES ET PROJETS PASSES	15
<b>2. L'EMERGENCE D'UN PROGRAMME DE GESTION DES FLUX</b>	<b>19</b>
2.1. LES DECLENCHEURS D'UNE FENETRE D'OPPORTUNITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE STRUCTURES/OUTILS DE GESTION DES FLUX	19
2.2. IMITATION DES « ENCANTATS » : LA FREQUENTATION AFFICHEE COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	24
<b>3. L'ELABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME « D'AUGMENTATION DES FLUX »</b>	<b>28</b>
3.1. AUTHENTICITE ET IMAGINAIRE DES VISITEURS DU MASSIF DE NEOUVIELLE	28
3.2. LES DECLENCHEURS D'UNE FENETRE D'OPPORTUNITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE STRUCTURES/OUTILS DE GESTION DES FLUX	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
3.3. LES FREINS AU PROJET DE VALORISATION PATRIMONIALE PAR L'AUGMENTATION DES FLUX	35
3.4. UNE INCANTATION A LA FREQUENTATION MALGRE L'ABSENCE D'ACTION CONCRETE DE VALORISATION ECONOMIQUE.	39
<b>4. LES ENJEUX DE GOUVERNANCE POUR CONDUIRE UNE GESTION DES FLUX ET POUR LA DEFINITION DE LA STRATEGIE DE GESTION</b>	<b>40</b>
4.1. UNE GOUVERNANCE CLOISONNEE	42
4.2. UN PROJET PEU INNOVANT	43

Pourquoi le choix, dans l'échantillon des espaces protégés/espaces convoités du massif de Néouvielle site encore mal connu à l'échelon international, bien que régionalement réputé ?

Sans doute parce que depuis trois décennies ce site de haute montagne représente, pour le développement économique territorial, un enjeu qui ne faillit pas. Face au renouvellement des pratiques touristiques et à l'évolution des organisations et des structurations des territoires de montagne, l'enjeu de la diversification touristique (et sans doute de la dynamique des aires touristiques) demeure une problématique clé dans les processus de développement. Longtemps cloisonnés à leur seule vocation touristique et de loisir, les territoires de montagne sont traversés par de nouvelles recompositions socio-économiques, environnementales et culturelles qui mettent en question leur modèle touristique initial, monospécialisé et polarisé autour d'une seule activité, d'ailleurs souvent concentrée dans un seul lieu ou dans des chapelets plus ou moins isolés (les stations de montagne sont souvent comparées à des « archipels d'altitude » (Wozniak, 2006). La non-durabilité du processus productif touristique traditionnel engagé par les communes et les stations de montagne donne à voir nombre de phénomènes de dégradation, de dépendances systémiques dénoncées dans le débat public. La maturité de la production touristique, des crises répétées et de plus en plus fréquentes amènent l'idée d'une mutation profonde questionnant la définition de nouvelles politiques de développement plus soutenables. Le modèle de développement de territoires organisés autour de l'exploitation d'une monoactivité touristique (produit neige pour le ski alpin) n'échappe pas à cette interrogation, et de nombreuses pistes de diversification de l'offre touristique sont testées : le patrimoine en est une. Car dans ce contexte, les processus de valorisation de la ressource patrimoniale sont souvent présentés comme des outils de modification, de structuration et d'enrichissement de la production touristique, un moyen de refondre ses ancrages<sup>1</sup> initiaux. En effet, marqueur social inscrit dans le temps et dans l'espace, le patrimoine s'avère porteur d'enjeux de développement, en même temps qu'il participe à une reconstruction identitaire et culturelle des groupes sociaux.

Étudier le processus de patrimonialisation — entendu comme un processus de construction et de valorisation des patrimoines (Bessière, 2001) — renvoie à des logiques de mobilisation d'acteurs autour de ressources au service de projets de territoire. Convoqué pour accroître ou améliorer la production touristique locale, ce processus s'inscrit indéniablement dans les stratégies d'innovation (Bessière, 2012) et de mutation des aires qui utilisent l'héritage comme levier de projet d'un territoire, ou pour marquer « l'identité » d'une destination.

Cet éclairage, par l'entrée patrimoniale, des trajectoires des aires et destinations présente l'avantage de croiser un grand nombre de questions de recherche :

- Comment la dimension agricole et agroalimentaire, grâce au patrimoine alimentaire, intervient-elle tant au niveau de la production agricole (produits bruts) que de la transformation agroalimentaire (produits transformés) ?
- La dimension artisanale et « de service » relève-t-elle également de la dimension immatérielle du patrimoine et le tourisme interroge-t-il ses savoir-faire ou ses activités d'accueil ?
- La dimension environnementale, dans ses composantes paysagère et environnementale (dimension matérielle et/ou immatérielle), est-elle approchée comme un patrimoine dans sa mobilisation pour le tourisme ?
- La dimension institutionnelle et politique du patrimoine est-elle mobilisée par des formes de coopérations, de collaborations, de gouvernances ou de mises en réseau (stratégies de valorisation et acteurs d'un système « patrimonial ») ?

La recherche a tenté de comprendre dans l'analyse de ce cas de figure comment le patrimoine (dans sa diversité) pouvait « faire ressource » au service d'un nouveau système de production dans les territoires de montagne, en quoi il était susceptible de réguler la place des différents secteurs d'activité, quelle était sa

---

<sup>1</sup> Mobilisée par George-Marcelpoil (2007) pour désigner l'ensemble des liens tissés entre le tourisme et son territoire support et par Vlès (2007) pour les rapports entre la station, son territoire environnant et son évolution dans le temps et dans le marché, la notion d'*ancrage fonctionnel* renvoie à des questions d'adéquation du lieu productif (la station) au sein de son système productif, comme l'*implication économique* que fait Zimmermann et coll. (1995) de la firme au sein de son système productif ou de la *territorialisation* d'une activité économique en termes de ressources décrite par Pecqueur (2001). La notion d'*ancrage territorial* renvoie à l'ensemble des liens tissés entre la station de tourisme, son territoire originel et la destination, son espace de déploiement élargi et modifié (Vlès, 2014).

capacité à porter de l'innovation, à être fédérateur et structurant dans des aires touristiques larges en quête de diversification, notamment des aires restées prisonnières de modèles de développement productiviste. L'étude du cas du PER de Néouvielle en constitue un exemple peut-être pas plus emblématique que d'autres, mais qui affichait résolument le développement du « tourisme durable d'altitude » et la « valorisation du patrimoine » dans son projet. Autant s'en saisir et voir de près de quoi il s'est agi. L'ensemble du questionnement visait, *in fine*, à mieux comprendre les types de ressources patrimoniales revendiquées par un territoire pour déceler d'éventuels nouveaux modes de fonctionnement permettant de répondre aux défis de sa transition.

### **Néouvielle, un espace protégé**

*Les premiers espaces protégés français furent créés en 1853. Mais les premières véritables réserves nationales furent celles de Camargue, en 1926, et du Néouvielle en 1935, gérées par la Société nationale d'acclimatation. On est à l'époque de la promulgation de la loi de 1930 sur les sites protégés et à l'aube des premiers débats sur un parc national des Pyrénées (...). Le chalet d'Orédon sert de point de chute à des générations de scientifiques qui réalisent un travail d'inventaire systématique de la flore et de la faune, mais aussi des études d'hydrobiologie et limnologie, de géographie physique, de paléoécologie... En 1969, le Parc national, récemment créé, prend le relais de la gestion. Depuis 1994, la réserve est désormais placée sous l'autorité du préfet des Hautes-Pyrénées qui en confie la gestion au Parc national (...).*

*À la fin des années 1960, voit le jour un projet de liaison routière entre Aure et Barèges, via le col de Madamette (2509 m !) et le cirque d'Aygues Cluses, associé à des projets d'extension des stations de ski de Barèges et Saint-Lary ; c'est la route des lacs, qui empêchera l'intégration de la réserve dans le périmètre du Parc national. Une première partie de la route est construite à grand fracas dans la réserve, entre Orédon et le lac d'Aubert, puis continue sur un kilomètre vers le col, sans être asphaltée. Des protestations s'organisent, le Conseil national de la protection de la nature est saisi de l'affaire en 1972. Devant les réactions, les travaux sont stoppés en 1973, mais les débats et polémiques vont continuer pendant des années. En 1981, le classement du site Oule-Pichaleye, englobant les secteurs d'urbanisation projetée (6 000 lits aux « balcons de l'Oule »...) donne un coup d'arrêt aux projets routier et immobilier. Petit à petit un nouveau consensus apparaît, pour un « tourisme doux » ; (...) aujourd'hui, le territoire est soumis à une fréquentation touristique croissante (plus de 200 000 visiteurs par an) qui soulève bien des problèmes de gestion et suscite des projets de « tourisme d'altitude durable ».*

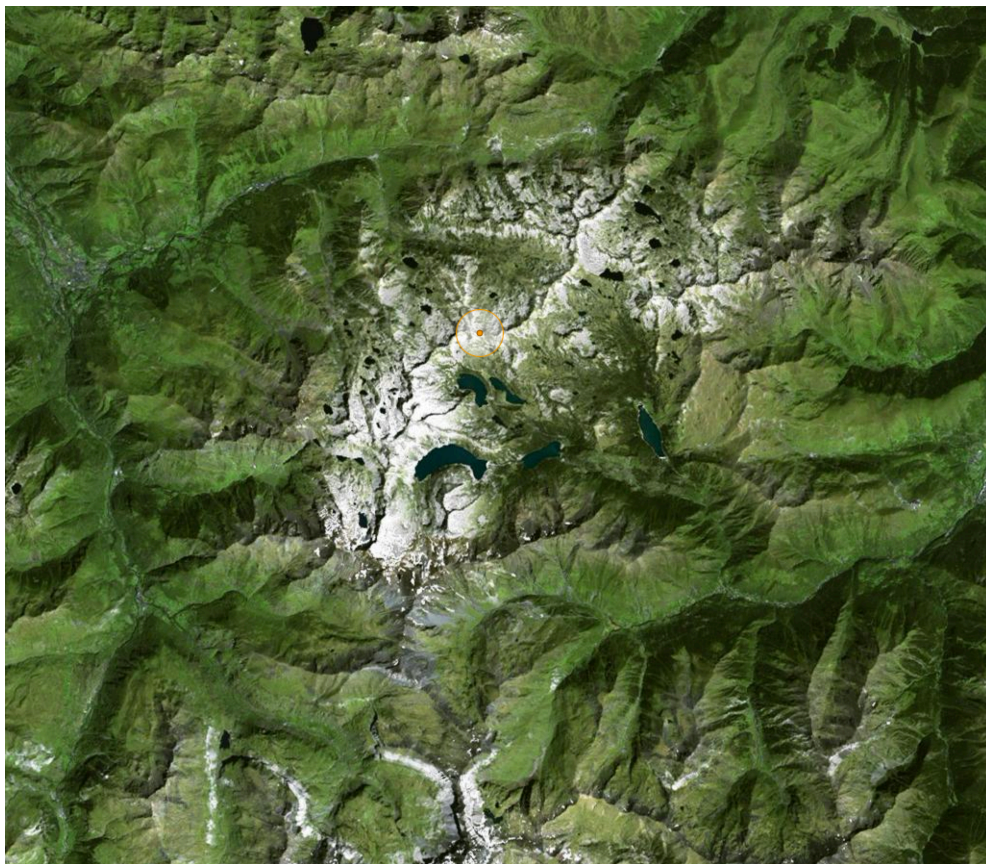
*Jean-Paul Métaillé, directeur de recherche au CNRS,  
Président du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées*

Au cœur des Hautes-Pyrénées et aisément accessible depuis les trois vallées de l'Adour, des Nestes et des Gaves, le massif du Néouvielle bénéficie d'un environnement exceptionnel. Ce territoire d'altitude (entre 1 500 et 3 000 m), de 400 km<sup>2</sup>, abrite une faune et une flore riches et variées au milieu de paysages grandioses. D'abord dédié au pastoralisme, ce territoire a fait l'objet au XXe siècle d'importants aménagements hydro-électriques avant de devenir un lieu privilégié pour la randonnée et les sports de nature (chasse, pêche...). D'importants projets d'aménagements (domaines skiables) ont failli le transformer en un site de tourisme de masse dans les décennies 1970-1980. C'est son caractère naturel qui a réussi à le conserver ; depuis, son centre de 2 300 ha (à peine le tiers de l'ensemble) est classé en réserve naturelle nationale gérée par le Parc National des Pyrénées, son patrimoine paysager a été également classé en 3 sites distincts.



Figures 10 et 11. La réserve et le massif du Néouvielle, compris entre les stations de La Mongie, au Nord, de Saint-Lary à l'Est et de Piau Engaly, au Sud. Pointé au centre de la carte, cœur du massif, le col de Madamète, 2509 m, qui sépare les bassins versants du Bastan (Barèges) au nord des Nestes d'Aure au Sud.

Source IGN Géoportail, 08 2015





Néanmoins, le massif du Néouvielle est marqué par une activité touristique emblématique et significative dans la chaîne des Pyrénées : la randonnée sous presque toutes ses formes dans un environnement au patrimoine naturel (paysages, faune, flore) et humain (pastoralisme, histoire hydroélectrique, artisanat) exceptionnel. C'est le seul massif important, avec de nombreux sommets de plus de 3 000 mètres, qui soit situé entièrement dans les Pyrénées françaises, inséré entre trois vallées parmi les plus développées sur le plan touristique et les mieux équipées en stations de ski et stations thermales : la vallée de Campan, la vallée de Barèges et la vallée d'Aure. Au cœur d'un secteur de haute montagne de 200 km<sup>2</sup>, on y trouve un très bel ensemble lacustre d'Europe occidentale (figures 10,11,12, assez similaire à celui du Parc National d'Aigüestortes en Espagne, également une des plus hautes forêts d'Europe puisqu'elle monte à plus de 2 300 mètres, une flore particulièrement variée, une faune encore riche, des paysages ouverts et grandioses pour la randonnée et des escalades de qualité sur un excellent rocher, de nombreux vallons pour la pratique du ski de randonnée dans un milieu relativement sûr. Le massif du Néouvielle, qui fait aujourd'hui l'objet d'un éventuel projet d'Opération Grand Site de France, représente 40 000 hectares dont les 2/3 sont protégés à différents titres : réserve naturelle nationale du Néouvielle, zone Natura 2000 et trois sites classés distincts, mais contigus (figure 14).

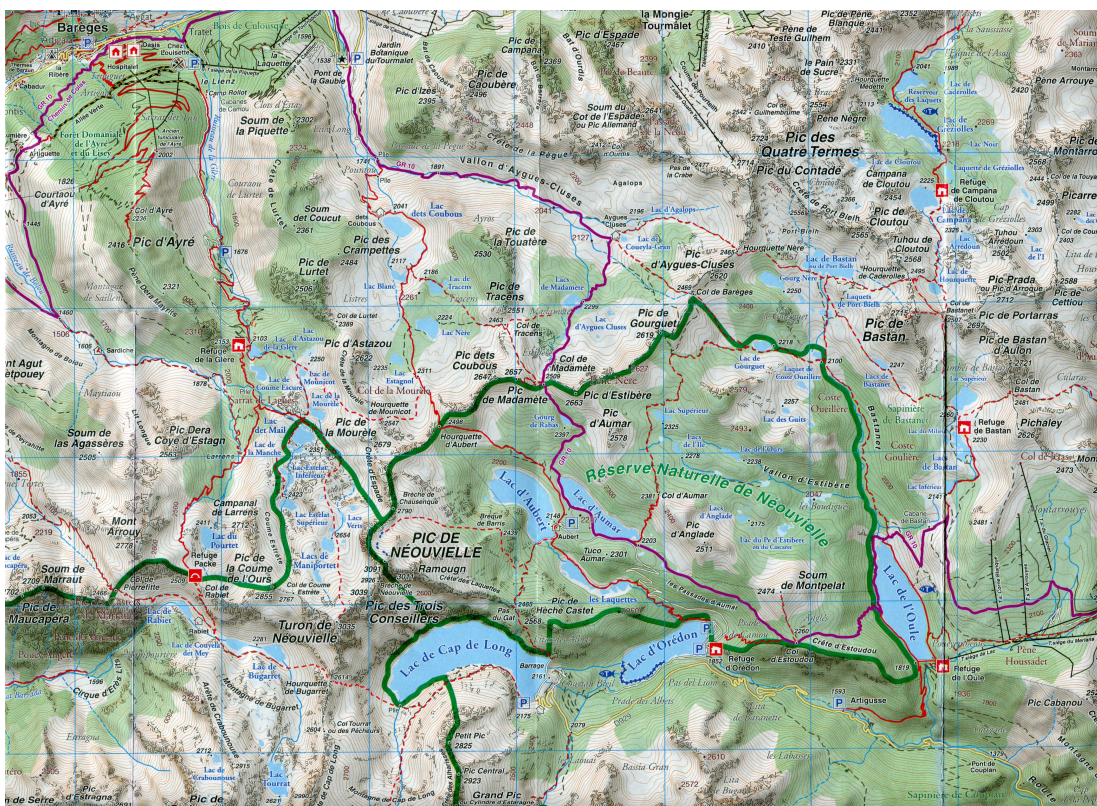


Figure 12. Néouvielle, espace naturel remarquable aux 100 lacs, partiellement protégé par une réserve nationale, mais dont les accès dépendent entièrement de communes périphériques dotées de stations de ski

Source : carte IGN 1 : 50 000



Annexe 2



[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Figure 13. Le projet des « portes d'entrée » du « tour du massif » de Néouvielle et ses « portes d'entrée » (PER, 2014).

Source : MEDDE, IGN-F, 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ↑N

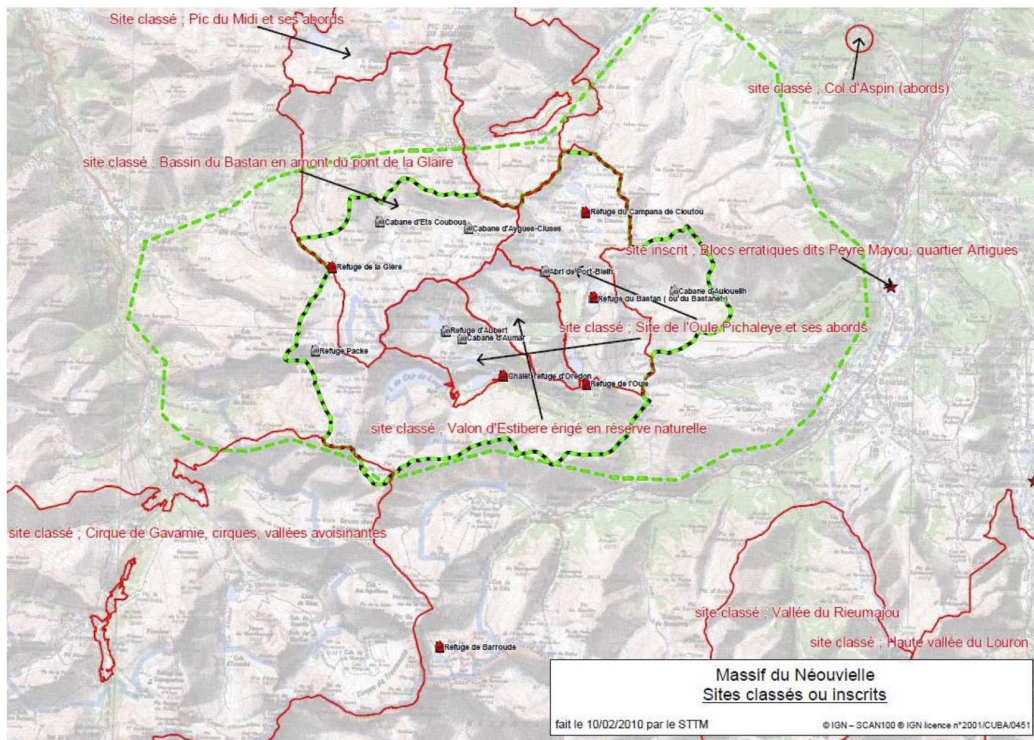


Figure 14. Massif du Néouvielle – Sites classés ou inscrits.

Source : STIM/IGN/MEDDE – 2010 — ↑N



Excepté trois routes d'altitude partiellement ouvertes à la circulation l'été et quelques barrages hydroélectriques, ce massif est aujourd'hui assez miraculeusement préservé des aménagements humains, bien que fréquenté par environ (?) 200 000 randonneurs annuels (estimations du Parc national des Pyrénées et de l'Office de tourisme de Saint-Lary<sup>2</sup>). Pour autant, les projets d'extension ou de liaisons des quatre domaines de ski situés à sa périphérie (Barèges-La Mongie-Le Grand Tourmalet/Saint-Lary/Espiaube) ont menacé à plusieurs reprises son intégrité. Dans les années 1975, un projet d'extension des stations existantes et de création d'hébergements nouveaux en cœur de massif, notamment à Aygues Cluses (photo figure 15) et à Oule – Pichaleye, prévoyait d'accueillir un projet de construction de 52 300 m<sup>2</sup> d'hôtels et de résidences, 6 500 m<sup>2</sup> de commerces, des bâtiments et des gares de remontées, avec piscine et cinéma. En cette fin des Trente Glorieuses, les promoteurs programmaient une zone d'aménagement concertée de 4 300 lits au lac de l'Oule et une autre à Aygues Cluses (7 000 lits au niveau du lac d'Agalops, 2 200 m), afin de relier les domaines skiables de Saint-Lary et de La Mongie et d'y faire « le plus grand domaine skiable d'Europe ».



Figure 15. Au lac d'Agalops, Aygues Cluses

Situé à 2200 m entre Barèges-La Mongie et Saint-Lary, à proximité immédiate du GR 10, ce site naturel d'exception avait été promu à un projet de réalisation de 7 000 lits en 1975 (projet abandonné dans les années 1980). Le dossier du PER y proposait, en 2014, d'y réaliser un refuge pour boucler le « tour du massif » (UTN, permis de construire annulé au printemps 2015).

---

<sup>2</sup> Ce chiffre semble surévalué par rapport aux comptages publiés : si une grande partie des visites peut être effectivement réalisée en voiture aux portes d'entrée, les comptages du PNP ne font état en 2012 que de 123 000 visites par l'entrée depuis Fabian et 51 516 par l'entrée depuis le lac d'Orédon. Ces sites étant accessibles en voiture, le nombre de randonneurs sur les chemins de randonnée est notoirement plus faible à l'intérieur du massif. D'ailleurs les comptages pédestres du Parc national réalisés en 2011 sur 3 sites du tour du massif ne font état, en cœur de réserve, que de 18 000 passages estivaux aux Laquettes, 6 600 à Madamète et 7 200 à Hourquette (PNP, 2012).



Ces projets ont achoppé pour différentes raisons (les avalanches de Val d'Isère suivies du discours du Président Giscard d'Estaing de Vallouise sur la protection de la montagne, puis la directive montagne de 1977, enfin la crise qui touche l'hébergement touristique depuis les années 1980), mais peut-être surtout suite à une très forte mobilisation médiatique lancée par la Société d'Études et de Protection de la Nature du Sud-Ouest dans les années 1980 (entretien FNE). Depuis ce conflit, le site de la Réserve Naturelle du Néouvielle a été classé en réserve nationale par décret ministériel n°94-192 en date du 4 mars 1994. Par ailleurs, le vallon d'Estibère et les lacs d'Aumar et d'Aubert (figure XX) ont été classés au titre des sites par décrets en date du 20 décembre 1951 et du 16 mars 1981. Le Parc National des Pyrénées gère la réserve par convention avec le ministère chargé de l'écologie et met en œuvre le dispositif réglementaire prévu par le décret de classement, notamment en matière d'organisation et de gestion de l'accueil du public (Syndicat intercommunal, 2015). Cependant, « l'organisation de l'accès à la Réserve Naturelle du Néouvielle par la route départementale 177, ainsi que la réalisation des équipements d'accueil et de stationnement dits d'Orédon, porte d'entrée du Néouvielle » sont confiés aux communes d'Aragnouet, d'Aspin-Aure, de Saint-lary-Soulan et de Vielle-Aure, constituées en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Aure-Néouvielle » (ibidem, p.1). Le SIVU exerce ses missions en partenariat avec les services de l'Etat, dont le Parc National des Pyrénées, la Direction régionale de l'environnement, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, l'Office national des forêts et le Conseil général des hautes-Pyrénées, gestionnaire de la route départementale 177, dite « route des lacs ».



Figure 16. Massif du Néouvielle – Lacs d'Aumar et d'Aubert (vue de Hourquette d'Aubert, 2 498 m). On distingue, entre les deux lacs et en pleine réserve, le parking d'Aubert (2 148 m) ouvert à toutes les circulations en mi-saison.

Aujourd'hui, le territoire du Néouvielle est donc un lieu très disputé, perçu comme exceptionnel par les défenseurs de la nature, mais également toujours perçu comme stratégique par l'ensemble des acteurs du tourisme des Hautes-Pyrénées : ce département central de la chaîne génère 50 millions d'euros de chiffre d'affaires de remontées mécaniques, soit la moitié du chiffre d'affaires de la totalité du massif des Pyrénées ; son activité « *neige* », moins soumise qu'autrefois aux fluctuations climatiques grâce à un bon équipement en neige de culture, génère l'hiver à peu près 350 millions d'euros de création de valeurs. L'été produit beaucoup plus de nuitées, mais les recettes sont du même ordre de grandeur. Forts de ces résultats, les services déconcentrés de l'État (DDT) s'affichent « *productivistes* »<sup>3</sup> et cherchent à donner à ce territoire une « *efficacité, des formes de rentabilité, et la neige est le produit de base incontournable qui fait le fond de l'économie* »<sup>3</sup>. Si les anciens projets de liaison et de création de station nouvelle dans le Néouvielle ont buté contre les recours associatifs, ces lieux (qui devaient accueillir il y a 40 ans des hébergements lourds « *productivistes interstations* ») sont qualifiés en 2008 par le représentant le ministère du Tourisme et le Commissaire du massif de l'époque « *d'espace transfrontalier de haute valeur et sensibilité environnementale, susceptible d'être très attractif pour le "développement d'un tourisme doux" (randonnées été/hiver, pêche, ressourcement)*<sup>4</sup> ». En 2007, les élus locaux déposent la candidature de l'Association qui gère le développement du massif à une labellisation « *Grand Site Midi-Pyrénées* ». Cependant, la région Midi-Pyrénées ne « *souhaitant pas multiplier les grands sites labellisés* » (il y avait déjà quatre candidatures incontournables à proximité : Lourdes, Gavarnie, le Pic du Midi et Cauterets), le projet a été clairement refusé. Pour le directeur départemental des territoires, l'association qui portait le projet « *avait des refuges, il fallait qu'on fasse quelque chose* ». En 2011, un projet de candidature à la labellisation de Pôle d'Excellence Rurale (PER) intitulé « *Néouvielle, Destination nature* » est déposé par l'Association maître d'ouvrage de l'initiative afin de porter « *un projet de développement durable de tourisme dans le massif (...) particulièrement respectueux du milieu naturel* » (Association, 2010 : 1). Le programme qui en est issu souhaite concilier un développement touristique raisonné d'altitude avec la protection des espaces, du patrimoine naturel et du paysage. Construit autour des « *principes du développement durable et de l'excellence environnementale* » (entretien DDT), le dossier de PER a pour ambition de revisiter et de mettre l'accent sur les ressources territoriales en particulier patrimoniales : patrimoine bâti, patrimoine naturel, sport et activité de nature.

Face aux nouveaux défis des territoires de montagne que sont le changement climatique, le renouvellement des populations, l'identité des territoires, ou le changement des comportements des clientèles, souvent urbaines, les élus du massif du Néouvielle, en s'engageant dans ce dispositif de Pôle d'Excellence Rurale avec un projet désormais affiché à long terme d'obtention de label Grand Site de France (entretiens avec la Présidente de l'Association, Conseillère générale et la DDT), ont choisi la ressource paysagère patrimoniale comme vectrice pour un développement renouvelé. Aussi est-on tenté de questionner les formes de leurs actions, les logiques d'acteurs et les modes de gouvernance qui ont présidé à cette stratégie d'augmentation des fréquentations du site et des moyens qui y sont prévus pour les réguler. Cette dynamique qui souhaite concilier protection et développement de ce site naturel exceptionnel du Néouvielle cristallise des tensions autour de l'accès à ce patrimoine et des nouvelles logiques de développement auxquelles il est confronté. Pour autant, force est de reconnaître que ces débats s'appuient sur des faits scientifiques mal connus ni maîtrisés, car les systèmes d'informations concernant la connaissance des flux des randonneurs, leur impact précis sur la nature dans les sites principaux de randonnée et les retombées effectives de ces visites demeure au mieux embryonnaires, la plupart du temps inexistantes. Dans ces conditions, comment évaluer le projet « *d'augmenter les flux de 100 000 visiteurs par an* » et sortir des relations pour le moins ambivalentes qu'entretiennent les tenants du tourisme et ceux de la protection de ce site naturel ?

<sup>3</sup> Entretien à la DDT des Hautes-Pyrénées avec le Directeur départemental et les chefs de service (MM. Dupin/Bocher/Godoat/Crampe/Rideau/Rouch) le 12/02/2014.

<sup>4</sup> lors d'une réunion les 29 et 30 septembre 2008 au chalet-refuge d'Orédon (Richou et *al.*, 2014 : 44).



## 1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Le territoire concerné est situé à cheval sur plusieurs communes, et, pour l'essentiel, cette « montagne de Bastan » appartient aux communes de Vielle-Aure, de Saint-Lary-Soulan (station de ski), Barèges (station de ski, domaine skiable du Grand Tourmalet), et à la marge, au nord, Bagnères-de-Bigorre (station de La Mongie, domaine skiable du Grand Tourmalet) et au sud, Aragnouet (station de ski de Piau-Engaly).

### 1.1. Une montagne convoitée

En 1961, un premier projet de liaison des stations de La Mongie (au nord), de Saint-Lary (à l'est) et de Piau-Engaly (au sud) fait naître l'idée d'extension du domaine skiable de ces trois stations par la création d'un grand complexe de ski dans le massif. Le projet comporte la création d'une route depuis La Mongie, qui passerait par le col du Portet, premier maillon de La Mongie-Barèges où il est alors question de créer « *le plus grand domaine skiable d'Europe en surface* », « *plus grand que Digne et Val-d'Isère* » : la première tranche planifiait 4 000 lits à l'Oule (figure XX) et 7 000 lits à Aygues-Cluses (figure XX), un centre de secours était prévu au lac de Port-Bielh (figure XX), avec une centrale électrique pour l'alimenter.



Figure XX. Lac de l'Oule, 1 800 m.  
Cliché Vincent Vlès, 2006





Figure XX. Lac de Port Bielh, 2 300 m.  
Cliché Vincent Vlès, 2006

Les documents du projet portent les mentions manuscrites « *itinéraire intéressant* », « *bon niveau de ski* », « *surface de vente 1000 m<sup>2</sup>* ». Cependant, l'étude d'impact émet un avis défavorable à ce projet : « *le conseil général des Hautes-Pyrénées, envisage dès 1961, à faire découvrir ces sites prestigieux à un grand nombre de personnes en ouvrant une route d'Orédon à la vallée de Barèges. Cette route ne sera ouverte que l'été et sera exploitée avec un péage. Cette route dont le coût est très élevé, le projet ne peut prendre corps sur ce seul financement et seule la subvention accordée au titre du V<sup>e</sup> Plan permettra la réalisation du tronçon Orédon-Aumar, long de 5 km, achevé en 1969* », des espèces de la faune sont menacées (notamment le crapeau accoucheur au-dessus du lac d'Aumar...), les Associations de protection de la nature se mobilisent (SEPANSO)... le projet est abandonné.



Figure XX. Lac d'Orédon. Un bus fait la navette, l'été, entre les lacs d'Orédon et le parking d'accueil du lac d'Aubert.

Cliché Vincent Vlès, 2010

Un mode d'accueil touristique partenarial a été initié en 1994. Il repose sur la mise à disposition du public d'un système de cars navettes afin d'accéder à la réserve par la route des lacs. Il organise l'accueil et le stationnement à Orédon, porte d'entrée du Néouvielle et à Aumar-Aubert, cœur de la Réserve. Le SIVU est maître d'ouvrage des infrastructures d'accueil : aires de stationnement d'Aubert et d'Orédon, bâtiment d'accueil et sanitaires d'Orédon, toujours propriété de la commune d'Aragnouet. Le Parc a en charge la signalétique d'information sur le fonctionnement du site ainsi que la pré signalisation routière hors réserve.

Le Parc National des Pyrénées assure l'accueil estival à Orédon, sept jour sur sept et selon les horaires affichés, par prise en charge salariale de deux postes d'hôtesse vacataires au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, l'entretien deux par jour des sanitaires d'Orédon et annuelle des toilettes sèches d'Aubert, l'entretien de l'exposition du Parc national et du jardin botanique, de la signalétique réglementaire et directionnelle, la présentation et la vente des produits, la formation du personnel aux enjeux de la réserve et celle du personnel du SIVU aux enjeux de l'accueil dans une réserve nationale, les actions de prévention et d'information des agents du Parc.

## 1.2. Recyclage des expériences et projets passés

Dans les années 1985, la Direction départementale de l'Équipement des Hautes-Pyrénées et le Service d'études et d'aménagement de la montagne de Toulouse (ministère délégué au tourisme) avaient déjà eu l'idée de créer un réseau d'auberges d'altitude dans le Néouvielle, sans y parvenir, car « *les élus s'étaient bouffé le nez et n'avaient pas réussi à aboutir* » (DDT, 2014). L'idée est reprise en 2007, une association est créée à cette fin à Luz-Saint-Sauveur, les élus portent ce projet et tentent de le faire reconnaître en tant que « grand site Midi-Pyrénées » ; pour le directeur départemental des territoires, l'association qui porte le projet « *avait des réflexes, il fallait qu'on fasse quelque chose* ».





Figure XX. Randonneurs sur le GR 10 au col de Madamète, 2509 m, en limite de réserve. Les projets des années 1970 prévoyaient d'y construire une route pour relier les stations de ski.

Cliché Vincent Vlès, 2006

« Écrit par Michel Rouffet [ATOUT France — Service d'études et d'aménagement de la montagne de Toulouse] à 75 % » et le délégué Montagne de la DDTM 65, Bruno Rouch, ce projet est recyclé dans un dossier pour un label de Pôle d'Excellence Rurale, né en quelque sorte de l'échec à la candidature « grand site Midi-Pyrénées ». Contre pied du label régional « grand site » non obtenu, le projet de PER fait apparaître dans son argumentaire la « confortation d'un pôle » ou « bassin d'attractivité touristique déjà en place », « la (re) valorisation d'un capital image » (notoriété) et « la préservation d'éléments patrimoniaux remarquables ». Pour autant, ce dernier aspect est insuffisant pour constituer le dossier de PER. La DATAR ne retient pas cette première candidature en 2010 lors du premier appel à projets, car le Parc national des Pyrénées voisin, qui gère la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, n'a pas été consulté (une incohérence dans un projet qui s'affiche « patrimonial »).

Cet oubli traduit l'inachèvement de la gouvernance locale à cette étape du portage collectif. La DDT justifie : « ce n'est pas à cause du Parc, mais le projet a été jugé comme insuffisamment "développement durable" au sens où la question de la réserve et des enjeux défendus par le Parc – pas en tant que Parc, mais en tant que gestionnaire de la Réserve de Néouvielle – étaient insuffisamment et on ne voyait pas comment les deux s'articulaient. Ce qui nous a obligés à reprendre notre copie et à travailler sur la reformulation d'un projet qui n'était plus uniquement touristique, mais qui allait intégrer d'autres problématiques » (entretien DDT, 2014). L'intégration tardive du Parc lors du second appel à projets apporte ainsi la caution environnementale qui faisait défaut au premier dossier. « On s'est dit pourquoi ne pas présenter aussi un projet qui soit en phase avec le pastoralisme et l'agriculture ? Et donc on a encore élargi le tour de table, on a eu des acteurs du type commission syndicale de Barèges et on s'est dit : essayons de questionner certains gestionnaires d'estives et les communes qui gèrent les communes et les cabanes ; et très vite cette idée d'avoir aussi un volet pastoral dans le projet est quelque chose qui a séduit, donc on a essayé de développer des produits pastoraux d'accueil, de fromagerie, d'estives qu'on a essayé de rentrer dans le projet » (entretien DDT, 2014).

Le rôle des services déconcentrés de l'État apparaît central dans l'initiative, le montage, le portage du projet. La direction départementale des territoires le revendique : « *S'il n'y avait pas eu l'État [la Présidente de l'Association] ne s'en serait jamais sorti, et s'il n'y avait pas eu l'État avec l'outil PER...* ». « *Le pari de notre projet est de dire qu'on peut doubler le nombre de nuitées en refuge, passer de 10 000 à 20 000, les Encantats c'est 25 000, donc on est pratiquement au niveau de la fréquentation des Encantats avec ce projet, on a 250 000 journées visites recensées par les comptages, le projet permet d'augmenter la fréquentation de ce site d'environ 100 000 personnes de plus (autant que la fréquentation du Pont d'Espagne : 300 000), mais réparties sur une dizaine d'entrées. Le pari que fait ce projet est qu'il expose qu'on peut diminuer les impacts de fréquentation actuels, avec une [meilleure] prise en charge des thématiques environnementales et pastorales qu'avec la fréquentation actuelle* ». Pour autant, le projet ne fait état d'aucun aménagement ou de mesure concrète afin de « *diminution des impacts de la fréquentation actuelle* » (Dossier Néouvelle destination nature, Association, 2010) et l'État reconnaît les difficultés de la gouvernance du projet : « *On a déjà eu les premiers échos [défavorables] à la Commission des sites avec la section de France Nature Environnement. On est soutenu par contre par le Ministère du Développement durable. On touche à un site qui est perçu comme devant être préservé de toute fréquentation* » (entretien DDT, 2014).

Effectivement, il est difficile de nier que le projet cherche à doubler les nuitées dans un site naturel majeur des Pyrénées, tout en sachant que son patrimoine naturel exceptionnel est très sensible aux impacts des fréquentations et que sa capacité de charge est peut-être faible, du moins on n'en sait rien, les études faunistiques et floristiques permettant de l'évaluer n'ayant pas été conduites. On sait que le marquage des sentiers ne suffit pas à canaliser les flux dans ce massif comme ailleurs dans les vallées pyrénéennes, car la randonnée hors sentier y est très facile et couramment pratiquée, donc une partie des flux se diffuse déjà dans les espaces sensibles (pelouses d'altitude et milieux humides (figure XX), notamment entre tous les lacs très facilement atteignables pour tout randonneur sachant lire une carte topographique au 1 : 25 000.



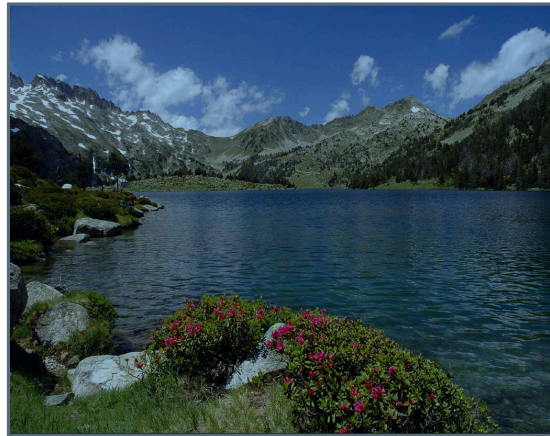
Figure XX. Lacs de Bastan (2 230 m), dans le massif, mais en périphérie de la réserve. Les



piétinements, camping sauvage, dépôts de déchets y sont très fréquents en haute saison.

Cliché Vincent Vlès, 2006 (le refuge de Bastan – non visible sur la photo, à gauche — est fermé au public depuis janvier 2015. Son état ne permet plus d’y recevoir du public sauf en cas d’extrême urgence. Cette interdiction signalée par l’ASPTT, propriétaire du refuge, intervient après qu’il y ait eu une petite déflagration qui se serait produite suite à un feu de cheminée allumé par des randonneurs).

## NEOUVIELLE DESTINATION NATURE



DOSSIER DE CANDIDATURE  
POLE D'EXCELLENCE RURALE 2010



Figure XX. Page titre du dossier de candidature PER

Les discours de certains acteurs du projet se veulent, sur la question de la préservation des écosystèmes et des espèces, lénifiants, dénaturant parfois la réalité : « *Il n’y a pratiquement pas d’isards dans le Néouvielle* » affirme ainsi un technicien d’Hautes-Pyrénées-Tourisme-Environnement (le CDT, service touristique du Conseil Général) pour minimiser l’impact qu’aurait l’augmentation de la fréquentation sur la faune et la flore. Renseignements pris par ailleurs auprès des professionnels chargés de compter les espèces protégées, le dernier comptage des isards en 2012 en a recensé 837 dans le Néouvielle (sources : FNE et Office national de la chasse et de la faune sauvage). Le Parc national, également interrogé sur ce point qui n’est pas que factuel, a fait état de « *son inquiétude* » quant aux « *dérangements probables* » du Grand Tétrás, autre espèce emblématique protégée des Pyrénées, dans ses aires de nidification dans le massif, c’est-à-dire dans ses lieux de survie (l’aire de présence du grand tétras est à peu près stable depuis trente ans dans les Pyrénées ; l’espèce est protégée par la Directive oiseaux : annexe I [JO du 8 mai 1991] et annexe II, partie 2 et annexe III, partie 2 [JO du 30 juin 1994] et la Convention de Berne, annexe III [JO du 18 juillet 1999] ; dans les Pyrénées, seuls les coqs maillés peuvent être chassés, les femelles sont strictement protégées).

## **2. L'émergence d'un programme de gestion des flux**

Le patrimoine naturel que représente Néouvielle a fait l'objet de tentatives de valorisation par des labellisations qui n'ont généralement pas été couronnées de succès. L'appel à projets de 2006 et de 2009 de la politique des Pôles d'excellence rurale va servir de déclencheur à un programme qui « vise à concilier le développement d'un tourisme raisonné d'altitude avec la protection des espaces ». Ce programme retient cinq grands domaines d'action tous fondés sur l'augmentation des fréquentations : la création d'un produit « tour de massif », l'amélioration qualitative et environnementale de l'accueil et des « portes d'entrée », la valorisation du patrimoine, la création de circuits pour les handicapés, la modernisation et la mise aux normes des refuges.

### **2.1. Les déclencheurs d'une fenêtre d'opportunité pour le développement de structures/outils de gestion des flux**

#### ***La politique PER : une logique de développement par distinction territoriale***

La politique des Pôles d'excellence rurale a été mise en œuvre par l'État à partir de 2005. Elle s'inscrit dans le prolongement de la politique des pôles de compétitivité et vise à distinguer, par l'octroi d'un label à la suite d'une procédure d'appel à projets, des territoires ruraux porteurs d'un « projet innovant » et méritant à ce titre d'être subventionnés.

L'avènement des Pôles d'Excellence Rurale (PER) s'inscrit dans la lignée de ces politiques publiques qui ont progressivement conduit les territoires ruraux à expérimenter et à mettre en œuvre de nouveaux principes d'action publique (évolution des formes de gouvernance, structuration d'une ingénierie territoriale...) et de nouvelles formes de valorisation de leurs ressources (politique en faveur du cadre de vie, de l'emploi, des services, du tourisme, valorisation des filières locales, patrimoine...). La politique des PER introduit de nouvelles logiques pour les territoires ruraux et de montagne en les encourageant à donner plus de cohérence à leurs stratégies locales à travers la focalisation de leurs stratégies sur des thèmes fédérateurs et pilotes. L'introduction de thèmes cibles constitue une injonction à l'expérimentation et à la recherche d'actions de développement novatrices. Ainsi, les PER sont représentatifs de la transformation des politiques en faveur du développement territorial et de l'évolution des fonctions des espaces ruraux dans l'économie et la société globales. (Barthe L., Milian J. *et al.*, 2009). En renouant un lien direct avec les territoires ruraux et de montagne et en prônant la primauté de « l'excellence », ils traduisent une opportunité pour l'État de « reprendre la main » sur les processus de développement local qu'il avait décentralisés 1982.

#### ***L'excellence territoriale : une rupture dans l'articulation protection/développement***

« L'excellence territoriale » s'inscrit en rupture, sur le plan méthodologique, par rapport au zonage, mode d'intervention privilégié en faveur de l'espace rural depuis les années 1960. Le zonage, défini sur la base de critères statistiques (taux de chômage, taux de population agricole, densité de population...) et associé à des dispositifs incitatifs (aides et exonérations diverses) a

longtemps été la forme quasi exclusive de territorialisation de l'action publique. Des zones spéciales d'action rurale (LOA, 1960) aux zones de rénovation rurale de 1967, la logique d'intervention demeure économique et est largement reprise par les collectivités territoriales dans leurs schémas d'intervention. La LOADT de 1995 ne remet nullement en cause les zonages. Elle les généralise au contraire en créant deux types de zonage (LOADT, articles 42 et 52) : l'un pour les zones urbaines (ZRR et ZUS), l'autre pour les zones rurales (TRDP — Territoires ruraux de développement prioritaires au sein desquels sont identifiés des ZRR – Zones de revitalisation rurale). Dans le même temps, la LOADT reconnaît formellement les « pays », territoires de projet lancés à titre expérimental par l'État en 1979, repris par les régions à partir de 1982 et dont la constitution obéit en principe à une autre logique. Dans son souci affiché de porter un soutien aux « *territoires en difficulté, notamment [aux] territoires ruraux en déclin* », « *selon l'ampleur des problèmes de chômage, d'exclusion et de désertification rurale rencontrés et selon les besoins locaux d'infrastructures de transport, de communication, de soins et de formation* », la LOADDT de 1999 conserve les deux zonages prioritaires en faveur des espaces ruraux, TRDP et ZRR (LOADDT, article 2). En somme, dans la LOADDT coexistent deux types de logiques : une logique fiscale et financière à l'origine des zonages d'intervention de type ZRR et une logique de projet avec les « pays » (Clarimont, Aldhuy, Labussière, 2006). La définition par le zonage de périmètres prioritaires d'intervention a constitué un « *net progrès par rapport à des politiques publiques uniformes sur le territoire* » ; c'est un « *outil de développement fin, ciblé, peu coûteux, facile à mettre en place et aux effets incitatifs immédiats* » (Siné, 2001 : 22-21). Cette logique de répartition des fonds en fonction des besoins des territoires définis sur une base statistique est en crise. Au début des années 2000, sur fond de débat autour de la réforme des zonages nationaux, les limites de ce type d'intervention publique sont amplement soulignées : empilement de zonages difficilement lisibles, rigidité de certains périmètres, critères d'éligibilité parfois contestables et effets des dispositifs incitatifs difficilement appréciables faute d'évaluations précises (Siné, 2001 ; Duron, 2001). Portée notamment par le courant d'idée majoritaire des années 2000 du néolibéralisme et de la « *compétitivité des territoires* », « *l'excellence territoriale* » est présentée comme la réponse idoine aux limites des zonages nationaux d'intervention économique. Les termes ne sauraient cacher la réalité, et on peut toutefois avoir une lecture différente de la politique « *d'excellence* » dans la mesure où celle-ci n'est jamais qu'une mise en concurrence des territoires. Elle scelle le glissement du principe de solidarité entre territoires vers celui de compétitivité territoriale. Plus trivialement, elle traduit peut-être enfin la difficulté, pour les pouvoirs publics, d'intervenir financièrement presque partout.

### **L'objectif des PER : patrimoine et tourisme, bioressources**

La politique PER, lancée en décembre 2005, est donc l'équivalent pour les territoires ruraux ou de montagne de la politique des pôles de compétitivité initiée en 2004 (François-Poncet et Belot, 2008 : 120). Elle s'inspire des pôles de compétitivité sur le plan méthodologique (recours à une procédure d'appel à projets nationale), sur le plan de la gouvernance (incitation au partenariat entre secteur public et secteur privé) et, enfin, sur le plan conceptuel dans la mesure où, dans les deux cas, l'innovation est centrale. Elle s'inscrit comme les pôles de compétitivité dans le paradigme dominant de la compétitivité (Landel et Sénil, 2008).

Deux générations d'appel à projets ont été lancées : la première a donné lieu en 2006 à 379 labellisations (contre 300 initialement prévues) ; la seconde, lancée en 2009, s'est soldée par 263 labellisations. Dans les deux cas, il s'est agi de « *soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation* »<sup>5</sup> et, plus spécifiquement de « *soutenir des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales, tant sur le plan organisationnel, en termes*

<sup>5</sup> Site officiel des Pôles d'excellence rurale : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/les-poles-d-excellence-rurale> [consulté le 21/05/2014]

de gouvernance et de relations entre acteurs, que par les effets de levier améliorant la valorisation du potentiel local préexistant»<sup>6</sup>. En effet, les Pôles d'Excellence Rurale sont destinés à porter des projets de développement des territoires ruraux portant sur quatre domaines principaux : la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques (patrimoine), la valorisation et la gestion des ressources naturelles dans une perspective environnementale (développement durable), l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, l'aide au développement de productions industrielles et artisanales, de services locaux, avec en particulier l'utilisation de techniques innovantes.<sup>7</sup> Cette politique a déterminé la création de 346 PER en 2011<sup>8</sup>, leur typologie étant très diverse : patrimoine et tourisme, bioressources, services et accueil, technologies sont les secteurs principalement bénéficiaires.

Même si cette politique a connu des succès, elle n'est pas exempte de critiques. Elle prend la suite de procédures plus anciennes, mais d'esprit similaire (les pays, les projets européens Leader+) et en cela, elle pouvait rester peu innovante. En témoigne le cahier des charges mis à disposition par la DATAR des candidats qui inventorie les critères d'éligibilité des projets : « *ancrage rural fort* » (nécessité pour les territoires éligibles d'être situés en ZRR et hors d'une aire urbaine de plus de 30 000 habitants), contribution du projet à la création d'emplois, son incidence environnementale, sa gouvernance multipartenariale et son caractère innovant constituent les principaux critères d'évaluation du premier appel à projets (2005). L'innovation est déclinée sous des formes variées : partenariale, thématique, organisationnelle et/ou technologique. Rien de bien nouveau, donc, si ce n'est le vocabulaire utilisé.

Pourtant un facteur est nouveau, et c'est en cela qu'il nous intéresse tout particulièrement ici : la question de la gouvernance territoriale est au cœur des PER. Ces derniers peuvent présenter plusieurs types de configurations. Le « *PER à configuration simple* » s'avère très opérationnel, marqué par peu d'actions et piloté par une structure porteuse leader. Le « *PER à configuration complexe* » tente de structurer un réseau autour d'une série d'actions portées par des partenaires privés autour d'une gamme élargie de thématiques. Dans ce dernier cas, la gouvernance, plus difficile à conduire, produit en contrepartie un renforcement des réseaux de partenariat dans les territoires, l'acquisition de ressources et de compétences nouvelles pour certains acteurs (notamment des petits porteurs de projet associatifs ou privés) et la consolidation de rouages déjà à l'œuvre dans le processus de développement territorial (Barthe, Millian, Taulelle *et al*, 2009).

### ***L'injonction d'excellence territoriale et d'innovation***

La notion « d'excellence territoriale », mise en avant pour effectuer les choix des territoires élus au label PER, renvoie aux réalisations, aux résultats attendus et à la plus-value produite sur le territoire par le biais du dispositif PER. Si la question de « l'excellence » demeure une notion complexe, empreinte de subjectivité, elle constitue un référentiel nouveau dans les injonctions de développement portées à l'attention des territoires ruraux et de montagne, encore plus touristiques. Elle est porteuse d'un basculement dans la vision des potentiels de développement. Cette notion « d'excellence » amène à porter un regard volontairement positif sur des territoires considérés aujourd'hui comme détenteurs de ressources spécifiques (notamment patrimoniales) et

---

<sup>6</sup> Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire / Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. *Pôles d'excellence rurale 2010. Cahier des charges de l'appel à projets*. En ligne, URL : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/sites/poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/files/cahier%20des%20charges%20PER2G%202V%2016avril2010.pdf> [consulté le 21/05/2014]

<sup>7</sup> <http://agriculture.gouv.fr/poles-d-excellence-rurale>

<sup>8</sup> <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/fin-2011-346-realises-et-263-en-cours>



de capacités d'organisation (territoires de projets, ingénierie de développement, systèmes de gouvernance) susceptibles de porter des modes de développement dynamiques. La notion d'excellence peut être évoquée et définie à travers la question de l'innovation, question structurante du dispositif PER.

Si l'on se réfère aux travaux de N. Alter, l'innovation se définit par l'introduction d'une nouveauté dans une chose établie. L'innovation représente la mise en œuvre d'une invention et son intégration dans un milieu social (Alter, 2000). Ainsi l'invention se transforme en innovation lorsque des acteurs parviennent à lui donner un sens. Elle est pour les entreprises et les territoires un facteur de compétitivité et de développement, pour l'utilisateur final un facteur d'amélioration de sa condition de vie. Nous pouvons ici différencier deux formes d'innovation : l'innovation de rupture entraînant de grandes modifications quant aux conditions d'utilisation par l'utilisateur et l'innovation incrémentale n'entraînant que peu de changement dans les pratiques de consommation. Dans une étude sur le système régional d'innovation (SRI) au Québec (Doloreux et al., 2005 ; Siné, 2001), les auteurs analysent l'innovation comme le résultat d'un produit social et territorialisé ; ils portent une attention particulière aux rapports entre l'entreprise innovante et les apports externes. Par ce terme on entend, les hommes, le capital humain, mais aussi les intervenants et les influences extérieures : les autres pays ou régions, les nouveaux résidents, les touristes, etc. Les analyses de l'innovation, fondées jusque là sur la combinaison de diverses formes de capital physique, accordent désormais une place au capital social dans ses différentes facettes. Cela amène à considérer l'innovation comme un processus social et économique. La capacité d'innover d'un territoire dépend donc de son aptitude à attirer, collecter, générer, former, mais aussi retenir et accumuler le capital humain (Bessière, 2012). Dans le cas du dispositif PER, et en s'appuyant sur une recherche évaluative déjà conduite (Barthe, Millian, Taulelle *et al*, 2009), trois types d'innovation peuvent être recherchés dans le cadre du PER du Néouvielle : l'innovation technologique qui désigne une innovation technique ou une avancée technologique prolongée par une application concrète et mise en œuvre dans le cadre du PER, l'innovation sociale ou organisationnelle (l'élaboration du PER et sa mise en œuvre doivent permettre un enrichissement des rapports d'acteurs sur le territoire porteur ou améliorer les réseaux de partenariat) qui s'intéresse à la mise en synergie territoriale des acteurs socio-économiques et politiques en renforçant le partenariat et l'échange et enfin l'innovation institutionnelle, le dispositif PER étant censé constituer à lui seul une innovation en matière de gouvernance et d'action publique.

On retrouve peu l'ensemble des objectifs de la politique des PER (patrimoine naturel et culturel, bioressources, services de proximité, innovation et excellence dans la gouvernance) dans le dossier programme PER déposé pour le Néouvielle. Les retombées attendues (10 000 nuitées nouvelles, 100 000 visiteurs supplémentaires, 40 emplois directs créés, 20 millions € de retombées indirectes – p. 5 du dossier) entrent en contradiction avec le but affiché de la démarche : « *respecter les équilibres entre les différents usages : pastoralisme, randonnée, pêche... les refuges sont situés en dehors de la réserve nationale* ».

Le projet vise à « l'amélioration de l'offre touristique du massif (mise en réseau, modernisation, mise aux normes environnementales des refuges, amélioration des itinéraires [signalétique, accessibilité], l'amélioration de six « portes d'entrée » [panneaux d'information multilingues, insertion paysagère de parkings, collecte des déchets, toilettes sèches], une valorisation patrimoniale [hydroélectricité, faune, flore], une amélioration de l'accueil des publics en situation de handicaps, la mise en place d'un système informatique commun d'information et de réservation des refuges » [Association, 2010 : 8]. Le coût total du projet est évalué à 3,88 millions d'€, répartis entre les maîtres d'ouvrages des 14 actions [30 %], le PER [25 %], des subventions des autres collectivités [45 %]. 83 % des investissements sont destinés à l'amélioration des cinq

refuges existants et à la construction d'un sixième refuge [Aygues Cluses] pour assurer un maillage complet de l'itinéraire « tour du Néouvielle » — refuges accueillant actuellement 10 400 nuitées pour une fréquentation totale de 200 000/an [les nuitées en refuge ne représentent donc que 5 % de la fréquentation], le reste de l'investissement est affecté à l'amélioration de la mise en réseau, aux aménagements d'accueil, parkings, etc. La valorisation du patrimoine, dont on ne connaît pas le contenu des réalisations [car ce contenu ne figure pas dans le dossier, contrairement à celui de toutes les autres opérations], bénéficie de 75 000 euros de travaux, soit *seulement 1,9 % du montant total des investissements.*

Récapitulatif des opérations faisant appel à un financement au titre du P.E.R.

Thèmes	Actions	Coûts	Autofinancement	Autres	PER
Résea Internet-Tél.	Equipement tél. internet et système informatique de réservation	50 000	15 000	22 500	12 500
Aménagement accueil et portes entrées	Porte Col du Portet	50 000	15 000	22 500	12 500
	Porte de Lurgues	70 000	21 000	31 500	17 500
	Porte Artigusse	70 000	21 000	31 500	17 500
	Autres portes Adour et Gave	140 000	42 000	63 000	35 000
Amélioration des itinéraires et valorisation du patrimoine	Itinéraires	75 000	22 500	33 750	18 750
	Valorisation du patrimoine	75 000	22 500	33 750	18 750
Accessibilité	Aménagement parking, itinéraires	100 000	30 000	45 000	25 000
Amélioration de l'offre des refuges	Refuge Campana	800 000	240 000	360 000	200 000
	Refuge Oule	800 000	240 000	360 000	200 000
	Refuge Bastanet	600 000	180 000	270 000	150 000
	Refuge Orédon	150 000	45 000	67 500	37 500
	Projet refuge Aygues Cluses	700 000	210 000	315 000	175 000
	Autres refuges non gardés	200 000	60 000	90.000	50 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 880 000 €</b>	<b>1 164 000 €</b> 30%	<b>1 746 000 €</b> 45%	<b>970 000 €</b> 25%

Figure XX. Répartition des financements entre les opérations du PER

Source : Dossier de candidature, 2010, p. 14

Ces programmations montrent que la valorisation du patrimoine n'est ici au mieux qu'une incantation, marginale même. Que 83 % des investissements soient affectés à l'amélioration de l'offre des refuges [dont une seule opération vise à l'extension à 45 places, le reste des investissements étant affecté à leur modernisation, l'assainissement, la sécurité] interroge également la nature de l'opération et les moyens que l'association s'est donnés pour atteindre les objectifs affichés. Comment, en effet, obtenir cette « *augmentation de fréquentation de plus de 100 000 visiteurs/an* » avec la seule construction de 20 à 40 lits supplémentaires en refuge, c'est-à-dire environ 3 000 nuitées/an supplémentaires [calcul établi en prolongeant les résultats actuels en hypothèse haute] ? Sans doute la création des portes d'entrée, auquel s'est rajouté la réhabilitation d'un sentier de randonnée pour les faciliter un accès aux personnes à mobilité réduite pourrait contribuer à atteindre cette augmentation. Par contre dans une approche territoriale du développement du massif du Néouvielle, il aurait été judicieux de se poser en amont la question du « pourquoi augmenter la fréquentation ? ». À quels enjeux et objectifs de développement répond ce postulat ?

Dans ce programme pour l'augmentation des flux de visite, la question essentielle pour concilier protection et développement est donc celle du système de *monitoring* de la fréquentation, de la connaissance et de la gestion des flux dans la réserve. Car la problématique de la gestion des flux en Néouvielle est complexe : le Parc national ne peut réguler les flux qu'à l'intérieur de la

réserve naturelle dont il a la charge de gestion, les points d'accès et parkings, « portes d'entrée » de la réserve se situent tous en périphérie, hors réserve et les aménagements et contentions dépendent de maîtrises d'ouvrages communales ou intercommunales pour lesquelles l'avenir des stations de ski est déterminant en termes économique et social.

Le projet de développement patrimonial mis en avant dans la recherche du label PER et l'éventuel projet de grand site repose entièrement sur un objectif affiché d'augmentation des fréquentations [et la création d'un « *projet phare pour la chaîne pyrénéenne, véritable destination touristique européenne* », ibidem, p. 4], dont les stations de ski voisines n'hésitent pas à annoncer qu'elles attendent des retombées de fréquentation hivernale [problématique de la diversification économique du ski alpin].

Mais l'évaluation et le contrôle même de cet objectif seront difficiles, car pour l'heure, aucun programme complet d'évaluation ou de gestion des flux n'a été mis en place par les maîtres d'ouvrage dans le Massif du Néouvielle, la dernière mesure date de la fermeture de l'accès aux lacs d'Aubert et d'Aumar en haute saison touristique, avec mise en place d'une navette entre le parking du refuge d'Orédon [en limite de réserve] et le parking d'Aubert [en cœur de réserve] il y a 15 ans. Certes, le dossier fait état d'une convention avec le Parc national envisageant « *la mise en place d'un suivi des fréquentations hivernales sur les sentiers et dans les refuges* » [p. 7], mais on ne dispose pas du « point 0 » [c'est-à-dire de la fréquentation actuelle, avant aménagement] ni des méthodes [écocompteurs ?] et lieux de comptage envisagés, sauf qu'ils auront lieu « *aux portes d'entrée, refuges, itinéraires principaux* » [p.10]. On ne retrouve pas cette mesure ni sa budgétisation dans le programme opérationnel [p.11-14].

En 2014, on compte 46 332 visites au parking d'Orédon (porte d'entrée principale gérée par le Parc, enquête fréquentation PNP 2014 - p. 6), en diminution constante depuis 2009 (56 635 en 2009, soit - 18 % en 5 ans !).

## **2.2. Imitation des « Encantats » : la fréquentation affichée comme vecteur de développement économique**

Dans la lettre d'accompagnement qui le présente, le projet vise à « *développer le tourisme raisonné d'altitude* »<sup>2</sup> et souhaite concilier ce développement avec la protection des espaces. Il ambitionne d'augmenter la fréquentation par l'accueil de « *100 000 randonneurs annuels supplémentaires* », objectif dont le chiffre semble avoir été fixé par analogie avec les résultats globaux du Parc d'Aigües Tortes, versant sud de la chaîne, dont la fréquentation est saturée en saison estivale : « *comme dans les Encantats* »<sup>9</sup>). L'utilisation du mot « *comme* » pourrait d'ailleurs trahir à lui seul l'absence d'innovation. On est en présence d'une duplication d'un modèle, dont on discerne mal d'ailleurs en quoi il est réellement innovant en termes d'initiative de diversification (la randonnée est déjà très présente dans le Néouvielle), de retombées (3 000 nuitées de plus/an en refuge, c'est très faible en termes de plus-value économique) ou de tourisme de nature (la fréquentation des

---

<sup>9</sup> lors d'une réunion les 29 et 30 septembre 2008 au chalet-refuge d'Orédon (Richou et *al.*, 2014 : 44). Les Encantats « aux mille lacs », dans le Parc National d'Aigües Tortes (Val d'Aran, territoire jadis de langue d'Oc des Pyrénées espagnoles, en Catalogne) permet d'effectuer une randonnée de tour de six jours de marche au-dessus de 2000 mètres, sans croiser ni route ni village. Cette montagne offre des paysages granitiques très similaires à ceux du Néouvielle, alternant minéralité et bosquets de pins à crochet.

Incantats pose de réels problèmes de dépassement de capacité de charge, et ce modèle est loin des principes de l'écotourisme<sup>10</sup>.



Figure XX. Un des nombreux clichés promotionnels des Encantats (cliché web randonades.com)

Affichant les principes du développement durable et de l'excellence environnementale, le projet PER du Néouvielle souhaite également revisiter et mettre l'accent sur les ressources territoriales en particulier patrimoniales : patrimoine bâti, patrimoine naturel, sport et activité de nature. Le patrimoine est donc bien convoqué dans le discours comme moteur de développement.

Pour autant, on connaît déjà mal la fréquentation actuelle, sa nature, sa dispersion, les pratiques induites, ses impacts sur le milieu naturel et l'économie : quelques comptages estivaux ne sauraient suffire à en dresser un état des lieux précis. Car dans les études quantitatives de fréquentation de la réserve publiées dans les plans de gestion, plusieurs biais méthodologiques ont été relevés. Tout d'abord ces enquêtes ont toutes été réalisées au cours de l'été (15 juin/15 septembre) ; aucune information n'est disponible pour l'hiver, alors même que la Réserve fait l'objet d'une fréquentation de randonnée ski et raquettes au cours de cette période et que le projet de PER porte également sur cette période. En outre, les points de comptage ont été modifiés au fil des années. Ainsi, les sites de Cap de Long, d'Oredon et du Lac de l'Oule ont été utilisés jusqu'en 2007 pour recenser la fréquentation des visiteurs. À partir de 2008, le site de Fabian devient porte d'entrée de la réserve et redirige les visiteurs sur les sites d'Orédon et de Cap de Long. De plus, les enquêtes de fréquentation des années 2005, 2006 et 2010 n'ont pas été effectuées. En somme, les études de fréquentation sont beaucoup moins détaillées à partir de 2008 (arrêt des relevés bimensuels, pas de comptage routier, absence de données pour le site de Fabian en 2011), ce qui n'est pas de bon augure pour la suite. Les données disponibles sont donc difficilement comparables dans une perspective de long terme.

---

<sup>10</sup> Déclaration de Québec sur l'écotourisme 2002 : 2 et Fennel, 2009.



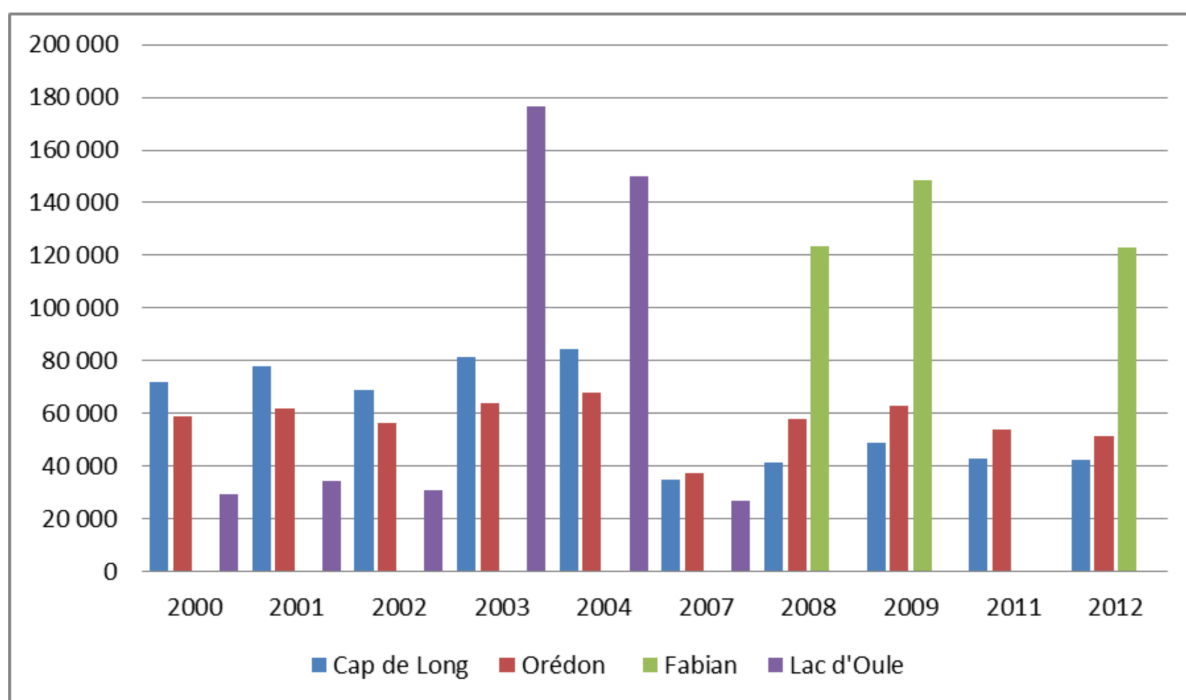


Figure XX. Évolution de la fréquentation des visiteurs sur les différents sites de la réserve nationale du Néouvielle.

Source : Parc national des Pyrénées, 2013.

De manière générale, il semble que la fréquentation de la réserve soit à la baisse ces dernières années, tout comme la fréquentation de la montagne en général ; la réserve naturelle nationale ne fait donc pas exception à la tendance. On a vu qu'à partir des données quantitatives disponibles extrapolées, la fréquentation globale aux entrées s'établirait, en 2012, à environ 200 000 visiteurs, mais qu'en est-il précisément au cœur du massif ? On sait que la plupart des promeneurs, en haute montagne, ne marchent pas au-delà d'une heure du lieu d'entrée motorisé (certains considèrent que ce seuil distingue les « promeneurs » des « randonneurs »). En outre, cette fréquentation de la réserve est une fréquentation marquée par un fort phénomène de saisonnalité avec le plus gros de l'activité touristique réalisé durant la période estivale, du 15 juin au 15 septembre, avec des pics de fréquentation enregistrés à la mi-août dans plusieurs sites de la réserve.



Figure XX. La station de ski de Piau-Engaly (commune d'Aragnouet), 1 878 m et une partie de son domaine skiable.

Cliché Vincent Vlès, 2010 (vue depuis le Pic Campbieil, 3157 m)

### ***3. L'élaboration du contenu du programme « d'augmentation des flux »***

Les arguments mis en avant pour justifier l'augmentation programmée des flux de visiteurs reposent entièrement sur la valeur « authentique » du patrimoine naturel, architectural et paysager du massif. Il a donc paru essentiel d'analyser la valeur du concept, son sens tant pour les acteurs du projet que pour les visiteurs.

#### **3.1. Authenticité et imaginaire des visiteurs du massif de Néouvielle**

Une étude d'image a été réalisée dans le cadre du programme de recherche TRATSO (adossé au présent programme), publiée en 2015 (Salvador, Frochot, 2015), afin de mener une analyse des représentations des paysages du Néouvielle par les visiteurs. Cette étude restitue la manière dont les touristes abordent la question du paysage et l'importance qu'ils accordent à ses représentations spécifiques.

La recherche d'authenticité est une caractéristique forte de la demande touristique actuelle et ce terme est toujours mis en avant comme argument de promotion du Néouvielle. Les chercheurs en sciences de gestion ont souligné cette dominante chez les randonneurs, notamment, ce qui leur permet de retrouver leur racines. Cette authenticité passe aussi bien par l'expérience vécue avec les habitants du lieu qu'avec l'expérience du lieu même ? L'étude montre que cette dimension est présente aussi bien dans les paysages naturels peu ou pas transformés par l'homme qu'au travers du patrimoine architectural local, d'activités agropastorales ou encore de la gastronomie du lieu. Elle visait à distinguer l'authenticité<sup>11</sup> qui est mise en scène, valorisée par les acteurs du tourisme, de l'authenticité telle qu'elle est perçue et vécue par les touristes, afin de déceler le degré d'artificialisation des représentations<sup>12</sup> du haut lieu.

L'étude d'image du Néouvielle a été effectuée auprès de 80 touristes in situ lors de leurs vacances en Néouvielle (lieu d'enquête : Saint-Lary, Vielle Aure et Azet) par des membres associés à l'équipe de recherche, spécialisés dans ce domaine (Université de Chambéry, sciences de gestion).

#### ***Valeur de représentation des paysages naturels***

---

<sup>11</sup> MacCannell a introduit le concept d'authenticité en sociologie du tourisme dès 1976, les individus étant supposés chercher à vivre des expériences authentiques à travers leurs voyages. Rosselin (1994) identifie cette quête à un processus de rupture d'avec un quotidien qui ne semble pas satisfaire des individus coupés de leurs racines. La volonté des visiteurs d'adapter la réalité à leur imaginaire a été clairement identifiée (Etchner et Ritchie, 2003 ; Kreziak et Frochot, 2011 ; Urry, 1991). Cependant, tous les chercheurs s'accordent à dire que le concept d'authenticité est une notion fluctuante en fonction des acteurs : il y a l'authenticité perçue par les touristes, celle qui est mise en scène par les opérateurs touristiques et celle, plus « réelle » des populations d'accueil (Hamon, 2005).

<sup>12</sup> Abric (1994) définit la « représentation » comme « étant un ensemble organisé d'opinions, de croyances et d'informations se référant à un objet ou une situation. Elle est déterminée à la fois par le sujet lui-même, par le système social et idéologique dans lequel il est inséré, et par la nature des liens que le sujet entretient avec le système social ».



Lorsque l'on s'intéresse aux choix effectués par les randonneurs, l'élément qui ressort en premier lieu est celui des paysages. Le paysage qui domine les perceptions des touristes est apprécié pour sa beauté et sa dimension naturelles. Il inspire la tranquillité (la sérénité loin des foules) et la pureté. La notion de calme est importante aux yeux des visiteurs. Les paysages sont choisis en référence aux activités des randonneurs.

Les couleurs dominantes des paysages font ressortir le bleu et le vert comme les teintes essentielles. Ces teintes sont associées à une certaine notion de douceur. Ce paysage s'inscrit en opposition à un univers quotidien urbain que l'on cherche à quitter.



Figure XX. Pin à crochet à 2 400 m d'altitude. Les photographies prises à 80 ans de distance montrent la lenteur de la dynamique de ces plus hautes pinèdes d'Europe  
Cliché Vincent Vlès, 2010

Le paysage qui est choisi en premier lieu comme révélateurs des valeurs d'attrait du Néouvielle représente un lac d'altitude avec un randonneur assis le contemplant.

Les lacs représentent un facteur d'attractivité indéniable, ils sont perçus comme un but de randonnée qui permet un repos de qualité après l'effort : « *le lac comme but de randonnée, c'est beau, c'est frais, on y est bien* ». Le lac est synonyme de fraîcheur, un havre de paix et de calme : « *j'aime regarder les lacs, cela apaise* » ; « *On monte en voiture, les lacs sont superbes, on adore le paysage, vert, grandiose, superbe. On ne marche pas longtemps, parfois le tour du lac, mais ça nous suffit* »

Les lacs sont en fait emblématiques de Néouvielle, le territoire est ainsi perçu à travers ses lacs, un élément qui semble caractéristique de cette étude puisque les lacs sont beaucoup moins présents dans les études portant sur les Alpes. Les verbatim sollicités font référence à la dimension « grandiose » et « superbe » de la montagne que l'on admire avec respect.



Figure XX. Lac d'Aumar. On peut l'atteindre sans effort : un bus fait la navette, l'été, depuis le parking du lac d'Orédon (46 332 visites)  
Cliché Vincent Vlès, 2010

Parmi les autres photos sollicitées, on note la présence d'un chemin de randonnée en pleine nature. Cette photo fait référence à la randonnée, activité principale des interviewés. Les visiteurs l'ont choisi comme révélateur du paysage qu'ils contemplant quand ils pratiquent la randonnée.

Enfin, la troisième photo de paysage montre un isard. Cette photo évoque des références à la vie sauvage rencontrée (ou que l'on espère rencontrer lors de randonnées). Certains visiteurs voient des marmottes, pour l'isard c'est plus difficile, mais cet animal reste très valorisé, car il est perçu comme étant emblématique du lieu. Voir des animaux revêt également un élément de surprise très apprécié : « *On voit surtout des marmottes, on regarde, c'est super, on est content de les voir, on les entend siffler. On les voit à l'improviste, c'est super, c'est la surprise* ». À la lumière des entretiens, il semble évident que la rencontre avec la faune est un élément fort des vacances, pour autant cette découverte reste difficile pour des randonneurs qui n'ont pas forcément les clés de lecture de la montagne. La recherche d'une proximité avec la faune est très prononcée, peut-être parce que cette rencontre est rare et appréciée. Ce qui plaît avant tout c'est la nature à l'état brut et la satisfaction d'avoir réussi à voir un animal.

La flore est un autre élément du paysage qui est également apprécié. La gentiane bleue est identifiée comme étant la fleur emblématique du lieu, les touristes la voient, ils sont capables de la reconnaître visuellement, mais sont souvent inaptes à la nommer. Les fleurs sont très appréciées, elles sont forcément plus faciles à voir que la faune, mais aussi appréciées pour leur beauté (finesse et couleurs) et parce qu'elles symbolisent une nature sauvage non maîtrisée par l'homme. Les touristes ne savent pas forcément quelles fleurs ils peuvent cueillir ou non, mais ils les photographient souvent : « *on ne connaît pas les fleurs, mais ce n'est pas grave on les prend en photos quand même* », « *on a pris beaucoup de photos de fleurs, on ne sait pas les reconnaître, mais on pourra ensuite les*



*identifier sur Internet* ». Les fleurs représentent un élément très attractif pour les randonneurs, même si au final leur capacité à reconnaître et identifier ces fleurs est très limitée : « *La végétation est spécifique au coin, c'est intéressant et dépaysant. Les chemins sont bien balisés, mais nous avons très peu d'informations sur les fleurs on aimerait en savoir plus* ».

### **Valeur de représentation des éléments bâtis du patrimoine**

L'image qui vient en tête de liste est celle d'un village traditionnel. Les répondants sont sensibles à la beauté des vieilles pierres : « *c'est très beau les vieux villages, j'aime le patrimoine local* ». Ils sont également sensibles à l'authenticité du lieu : « *c'est typique, c'est plus authentique, à taille humaine* » ; « *c'est plus typique ici que dans les Alpes* ». Le village est à lui seul un motif de balade dont on apprécie l'ambiance, ou un complément à d'autres activités (« *après la randonnée, on se balade dans les villages, on adore, parfois même un marché* »). Le fait que ce soit un village et non une ville plus importante, apporte une dimension de dépassement supplémentaire : « *on aime le côté sympa, petit village où on peut faire du tourisme sans être baigné dans la foule, ce n'est pas la ville* ».



Figure XX. L'art de bâtir en vallée d'Aure et du Luron. Ici, Azet.  
Cliché Vincent Vlès, 2013

Les répondants apprécient également les églises et petites chapelles des vallées, car elles font partie intégrante du patrimoine local et leur architecture est emblématique du lieu. Les randonneurs déclarent aimer ces chapelles qui sont accueillantes. Pour ceux qui les visitent, il y a un côté systématique dans ces visites, c'est une halte qui s'inscrit dans une connaissance du patrimoine local : « *systématiquement je visite les chapelles que je croise, ça fait partie du patrimoine local* » ; « *je les visite toutes systématiquement c'est ma deuxième activité* ». On remarque un attrait prononcé pour l'église d'Agos.



Le patrimoine bâti c'est également les refuges en montagne (à égalité avec les chapelles) qui sont appréciés des randonneurs : « *les refuges sont toujours dans de beaux endroits* », « *quand je fais des randonnées, cela m'arrive de dormir en refuge donc ça fait partie de l'activité* », « *le refuge représente la montagne* ». Le refuge est donc une autre icône emblématique de la montagne, l'affectif est fort avec ce construit, cela peut représenter un but de balade et c'est rassurant et agréable de trouver un refuge après une longue promenade. Le refuge fait partie de la vie locale en montagne, l'occasion de faire des rencontres : « *le refuge c'est indispensable en montagne soit pour les randonneurs soit pour les bergers. Et puis c'est le moyen de communiquer entre les gens... et ça manque aujourd'hui* ».

Les gens interrogés ne viennent donc pas pour les stations de ski, perçues comme laides :

- une verrue dans le paysage : « *quelle horreur, ça ne va pas avec le cadre* », « *c'est laid, moche, ça n'a pas de charme* » ;
- un lieu où les gens s'entassent : « *c'est des cages à poules* » ;
- qui n'a rien à voir avec le patrimoine local : « *ce n'est pas l'architecture locale, c'est des années 70* » ;
- et qui représente la nature abîmée par l'homme : « *c'est superficiel, ça détruit toute la nature* ».



Figure XX. Station de ski de Saint-Lary-Soulan : le Pla d'Adet.

Cliché E. Hatt, 2008

### **Valeur de représentation du patrimoine agricole**

Parmi les différentes images de l'activité agricole présentées, l'image bucolique/idéalisée du pastoralisme est particulièrement recherchée, c'est celle du berger avec son troupeau dans la montagne : « *ça fait partie de notre patrimoine, il faut le garder, c'est important* », « *le pastoralisme c'est notre cœur de métier, c'est le cœur de l'agriculture ici, avec toute la vie qui en découle, les fromages, mais aussi les paysages, la culture* », « *Ça représentent bien la montagne actuelle tout en gardant les anciennes coutumes, il est important de maintenir ces coutumes* », « *on a croisé de nombreux troupeaux dans nos randonnées, c'est beau, ça fait partie du paysage* ».

Le berger, acteur emblématique du lieu, est un personnage que l'on perçoit à travers le prisme de la nostalgie, rappel nostalgique des « *temps anciens où l'on savait encore prendre le temps et où l'on s'ancrait dans le réel* ». La communion avec la nature et les bêtes est ainsi évoquée, le lien avec les fromages consommés lors du séjour apparaît souvent. L'autre image typique de l'agriculture de montagne est celle d'un berger tondant un mouton. Même si les visiteurs ont peu l'occasion de voir cette activité (photo 10), ils sont attachés à cette image qui vient asseoir la dimension traditionnelle et authentique de l'agriculture rencontrée lors du séjour

**Maison Pyrénéenne du Pastoralisme**

**La MPP est un centre d'interprétation du pastoralisme situé à Azet à 1168 mètres d'altitude.**

Installée dans l'ancienne école du village depuis 2008, sa mission est la valorisation d'un territoire dynamique où l'agriculture et l'élevage de montagne représentent une activité économique importante.

Le centre d'interprétation et ses dispositifs associés (sentier et circuit village) vous donneront les clés de compréhension d'un patrimoine vivant et de ses liens forts avec le paysage de la vallée d'Aure.

La MPP c'est aussi une association qui œuvre pour le développement du pastoralisme sur le territoire. Elle propose aux professionnels de l'agriculture un appui technique en termes de formation, de suivi administratif et de promotion d'une production locale et fermière dans sa boutique agricole et artisanale.

**Venez découvrir...**

L'espace muséographique de la maison du pastoralisme qui accueille :

- son exposition permanente
- sa salle de vidéo projection
- sa boutique
- son espace d'exposition temporaire
- sa bibliothèque
- son espace internet

L'entrée se situe derrière vous

Figure XX. La Maison du pastoralisme, à Azet. Fermée depuis 3 ans pour raisons financières, sa situation illustre parfaitement les difficultés de retour sur investissement du tourisme durable  
Cliché Vincent Vlès, 2013

Cependant, les photos qui montrent des aspects plus fonctionnels ou modernes de l'activité agricole sont rejetées. Ces images viennent « casser » le rêve des touristes qui veulent rester sur la dimension authentique, traditionnelle d'une agriculture à petite échelle et très proche de la nature

	Caractéristiques de l'authenticité perçue	Authenticité mise en scène	Authenticité réelle
<b>Paysages</b>	Beauté, dimension naturelle, tranquillité ressentie, pureté, douceur (des couleurs). Éléments respectés pour leur grandeur : « grandiose » « superbe » Absence d'éléments modernes	Chemins de montagne	Couleurs (bleu des lacs, vert de la nature) Fraîcheur des lacs Lacs naturels (visuellement recherchés et buts de randonnée) Emblématiques de Néouvielle Vie sauvage (isard, marmotte) et flore (gentiane bleue) – mais leur découverte et leur identification restent rares
<b>Patrimoine bâti</b>	Villages de petite taille (à taille humaine) et qui reprennent le style local. La notion de « typicité » est essentielle Taille humaine (cela change de la ville)	Authentique ou « authentoc », le touriste est incapable de les différencier et ne cherche pas à savoir	Églises, petites chapelles, refuges de montagne : autant de sites « réels » où les touristes vont pouvoir vivre cette typicité tant recherchée. Affectif très puissant avec ces icônes.  Toute image de modernité (station de ski) est radicalement rejetée.
<b>Patrimoine agricole</b>	Nostalgie, tradition (tonte), image bucolique et idéalisée du monde rural	À l'occasion, les touristes rencontrent un berger en montagne	Le pastoralisme Le berger Les touristes rejettent catégoriquement toute image de l'agriculture moderne, images caractéristiques de leur région d'origine (ex. : bottes de foin sous plastique, tracteur)

Figure XX. Authenticités perçues, mises en scène ou réelles du territoire de Néouvielle  
Sources : Salvador-Frochot, 2015.

Dans l'ensemble des discours collectés, on ne peut s'empêcher de noter l'importance du mot « *authenticité* » aux yeux des touristes. Ils ont une image préconçue très fortement ancrée dans leur imaginaire et veulent vivre cette image sur place. Le choix de venir séjourner dans les Pyrénées est d'ailleurs clairement énoncé, les Pyrénées se positionnent ainsi comme un territoire en opposition aux Alpes où l'on considère que les urbanisations à outrance ne permettent pas de donner une image de « vraie montagne ». Le choix de Néouvielle est donc réfléchi, car on pense y trouver un patrimoine entretenu et une montagne préservée.

À l'issue de cette étude proposée par Salvador et Frochot dans le cadre de cette recherche autour de la valeur patrimoniale du Néouvielle en tant que site naturel exceptionnel, « les résultats montrent clairement la cocréation de l'authenticité entre touristes qui vont venir projeter leur image idéalisée de l'authenticité de Néouvielle et la réalité que ce territoire propose, authenticité construite localement et/ou spontanément présente. L'image proposée par les documents des projets et de promotion est composée, elle ne met en avant que des éléments qui peuvent convenir à l'imaginaire préconçu et rejette catégoriquement tout élément qui pourrait venir perturber cette image idéalisée. Ainsi la tradition et l'authenticité ne peuvent exister qu'en opposition à l'univers urbain et plus globalement à la modernité (même si pourtant les habitants de Néouvielle sont eux bien ancrés dans les problématiques du XXI<sup>e</sup> siècle). Le territoire de Néouvielle, par ses dimensions naturelles et ses paysages



préservés, apparaît avec une valeur refuge, une destination où l'on vient échapper au quotidien du monde urbain, on y retrouve une douceur de vivre, une certaine vérité de la vie avec un territoire qui a su garder des valeurs de base solides (celles liées au monde agricole notamment).

L'étude permet d'identifier quelques éléments spécifiques au Néouvielle :

- L'influence des représentations collectives : lorsqu'un lieu est conforme à une représentation sociale, il influence positivement l'authenticité perçue,
- Le poids des traditions idéalisées renvoyant à un autre mode de vie ancien, pastoral et clairement idéalisé,
- Les sens de l'individu mis en éveil par les couleurs des paysages, les odeurs, les sons ; le pouvoir d'évocation de la nature est indéniable,
- Mais en parallèle l'incapacité d'aller au-delà de la « vitrine » : les contacts réels et compréhensions de la nature sont absents (faute de guidage approprié) ; et les contacts avec la culture locale se limitent souvent à des échanges « commerciaux » (au marché traditionnel, en boutique) ou en s'imprégnant du patrimoine bâti emblématique.

Si la satisfaction des touristes semble élevée à l'issue de l'enquête, l'ancrage dans le territoire semble perfectible : les touristes mettent en avant les aspects du territoire qui leur conviennent, mais les connexions et les rencontres avec l'habitant et la nature apparaissent clairement limitées.

C'est sur la base de cet imaginaire que l'Association pour la Valorisation du Néouvielle va se saisir de l'opportunité de la politique des PER pour monter son dossier de valorisation patrimoniale.

### **3.3. Les freins au projet de valorisation patrimoniale par l'augmentation des flux**

#### *Les réticences à l'extension de l'économie du ski alpin dans les sites naturels*

Dans les Pyrénées, la décentralisation des procédures d'autorisation des projets pouvait laisser penser que l'extension des activités proposées aux visiteurs par les stations de ski était davantage en prise avec les sociétés locales, les conflits mieux anticipés, relevant du passé. Il n'en est rien : la contiguïté entre des espaces fortement artificialisés dédiés à la pratique des sports de glisse et des espaces à haute valeur environnementale et paysagère continue de provoquer de nombreux conflits, assez peu médiatisés, mais disposant d'une réelle capacité de blocage. Car les associations qui mobilisent aujourd'hui ont changé d'outils, de modes opératoires et leur contre-pouvoir est devenu une réalité indéniable. Offrant une « résistance solide, organisée et dotée de compétences juridiques », elles contrecarrent les projets de développement qu'elles jugent préjudiciables par la voie de la légalité, abandonnant les mobilisations de masse (Clarimont, Vlès, 2016). La contestation sociale des projets qui ont germé dans le massif du Néouvielle est tout à fait représentative de ce mouvement.

En effet, la situation financière de deux des trois stations qui encadrent le massif (Saint-Lary et Piau-Engaly) y est très délicate : les domaines skiables sont de taille réduite, les hébergements largement obsolètes, la clientèle locale, l'enneigement naturel aléatoire (Vlès, 2014).



Figure X. Un des accès au domaine skiable de Saint-Lary (Pla d'Adet). En arrière plan, à droite, la réserve de Néouvielle  
Source : cliché Emeline Hatt, 2008

Pour tenter de rentabiliser les investissements réalisés sur une durée la plus longue possible, les gestionnaires des stations cherchent à garantir un maximum de jours de neige tout au long de la saison. Ils y parviennent grâce aux enneigeurs artificiels. Mais ces investissements sont très lourds pour des communes au potentiel fiscal faible : ils doivent à leur tour être rentabilisés par l'accueil d'hypothétiques nouvelles clientèles. Cette stratégie passe aussi par l'extension en altitude des domaines skiables, donc par la tentative d'annexion d'une partie du domaine d'altitude du massif de Néouvielle, du moins celui qui n'est pas protégé par la Réserve nationale. Dans un contexte accru de concurrence, cet ensemble de facteurs est parfaitement illustré par les propos du maire de Saint-Lary-Soulan, Jean-Henri Mir, en 2000 : « *Il faut dans un proche avenir renforcer la garantie neige en développant la surface bénéficiant de la nivoculture et créer de nouveaux domaines skiables vers Arrouyes (...) et Aulon (...). Ensuite, il convient de doubler l'emblématique téléphérique du pic Lumière par une autre télécabine, qui pourrait prendre son départ derrière les thermes qui, eux aussi, se verront adjoindre un bâtiment complémentaire. Enfin, il convient de réhabiliter le parc immobilier de loisirs et de le restructurer — c'est-à-dire, parfois, de deux petits appartements en faire un grand — afin de répondre à la demande qui a totalement évolué* » (Sud-Ouest, 3/02/2000). Les acteurs montagnards sont donc pris dans des logiques immobilières de « fuite en avant » (George-Marcelpoil, 2002 ; Bourdeau, 2009 ; Fablet, 2015).

Tous ces travaux déclenchent souvent la procédure de demande d'autorisation préalable des UTN. Ce fut le cas pour les refuges programmés dans le cadre de la procédure PER. Les débats entre détracteurs et défenseurs des projets y sont alors vifs. D'autant que l'environnement n'est plus la seule cause de la mobilisation : l'apparition de déficits et d'endettements importants inquiète désormais la société civile (Cour des comptes, 2015). L'autofinancement net des stations y est très insuffisant, voire négatif. Le retour au seul équilibre d'exploitation ne paraît plus possible dans un cas sur deux. Ces facteurs alimentent un débat toujours plus argumenté au moment de la procédure UTN où des conflits opposent élus locaux et associations de défense de l'environnement.

### **Des conflits faiblement médiatisés, mais bien réels**

Les projets de mise en valeur patrimoniale du Néouvielle ont été faiblement médiatisés, et les conflits auxquels ils ont donné lieu encore moins. Développés à l'échelle locale (microconflits), ce sont des conflits portés par des habitants structurés en associations de défense souvent affiliées à France Nature Environnement (FNE) selon une organisation pyramidale, mais encore peu hiérarchisée. En effet, ici le lien entre les opposants à certaines formes de développement touristique et la presse régionale apparaît plus ténu qu'ailleurs : « *Toute La Dépêche avait sa carte de circulation à Saint-Lary, tous les gens de l'administration avaient une carte, ils s'en servaient ou pas, mais il était difficile à un journaliste de venir gratuitement le week-end à Saint-Lary et de faire un article le lundi en disant « Monsieur Mir, vous allez trop loin »* (Entretien F. A., président de l'association pour la défense et la protection des vallées pyrénéennes de Saux et de la Géla, Vielle-Aure, 4/07/2014). Face à une « presse locale verrouillée », ce sont les médias nationaux, presse écrite et télévision, qui, dans les années 1980, ont commencé à s'inquiéter de l'impact de l'activité touristique sur l'environnement et ont offert à certains militants protestataires une tribune médiatique : « *moi j'ai eu la chance de connaître des journalistes, qui sont devenus des copains, qui ne sortaient plus d'ici après, et après, quand il y avait des problèmes, la télé venait ; et après la presse est obligée d'arriver parce que... toute la donne de la com., autant c'était vissé de partout, Sud-Ouest, la Dépêche, etc., autant après, quand la télé est devenue indépendante, ils ont été obligés de suivre* » (Entretien F. A.). Aujourd'hui, la presse régionale peut plus facilement se constituer en relais de la protestation.

Ces débats se revendiquent avant tout comme « locaux », au sens plein du terme : ils sont l'émanation d'une population revendiquant son identité montagnarde. Ce localisme n'est pas nouveau, il apparaît dès les premiers combats des années 1970 : « *(...) j'avais monté une association, mais que de gens de Saint-Lary, parce qu'on ne combattait que ce que faisait Saint-Lary ; on était très, très localisés* » (Entretien F. A.). Ces associations sont très cloisonnées et leurs liens sont ténus. Souvent elles ont fait le choix d'une affiliation à FNE 65, association de veille généraliste, tout en conservant une large autonomie financière et organisationnelle. Au début de l'année 2013, FNE 65 regroupait 23 « associations locales » ou « territorialisées », mais sa notoriété demeure faible auprès du grand public : « *ce n'est pas nécessairement des refus de la part des gens, c'est qu'y connaissent pas, y savent pas ! FNE a beau avoir 40 ans ou 41 ans sur le département, être connu des élus pour être des enquiquineurs, des gens qui viennent casser des projets, mais dans le grand public, on n'est pas connu* » (Entretien R.B., président FNE65, 1/12/2014). L'affiliation permet pourtant aux associations locales de bénéficier des conseils et du savoir-faire de la fédération départementale en matière de lutte environnementale. Ce choix est souvent plus pragmatique qu'idéologique. Les affiliés n'ont souvent qu'une connaissance limitée de la cause environnementale. Ils éprouvent des sympathies politiques parfois assez éloignées de l'écologie politique et leur engagement peut être motivé par des raisons autres que la stricte défense de l'environnement : « *notre association attire de plus en plus des adhérents qui ont des intérêts économiques* » (Entretien M. G., responsable montagne FNE 65, Bours,



11/03/2014). Le soutien de FNE 65 est précieux et permet aux associations locales de se former plus rapidement au fonctionnement de l'administration française et au droit de l'environnement. L'association départementale réalise une mission de veille constante et, par sa participation à de nombreuses instances dont la commission départementale des sites, perspectives et paysages, par son intégration à des réseaux nationaux, elle est aussi en mesure de remplir une fonction d'alerte. Elle dispose enfin d'une pratique éprouvée du contentieux judiciaire parvenant souvent à obtenir l'annulation d'UTN. Ainsi, l'association contre le projet du tour du Néouvielle a-t-elle pu attaquer le projet de construction du refuge d'Aygues-Cluses accordé dans le cadre de l'UTN et avoir gain de cause. Cette capacité de résistance a entraîné souvent la paralysie des projets dans le Massif (Piau-Engaly-La Géla, Aygues-Cluses, Saint-Lary-Soulan) : « *Il y a des associations de protections de la nature qui attaquent chaque fois, mais c'est normal : la procédure est normale ; ce sont des contre-pouvoirs utiles. Il faut que ce soit constructif ; par contre... sur certains territoires, rien n'avance...* » (entretien S.M., Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement – CG 65). C'est le cas pour le Néouvielle.



Figure XX. Panneau rappelant les pratiques interdites dans la réserve. Dans les faits, en haute saison estivale, les trois premières interdictions sont très largement « oubliées » (observation de terrain). On a ainsi compté en une journée en semaine fin août 2008 plus de 20 tentes autour des lacs de Bastan et plus de 20 chiens/jour, en totale liberté.  
Cliché Vincent Vlès, 2010

La genèse, les registres de légitimation et les formes d'expression de la contestation sociale des projets d'équipement touristique autour du Néouvielle ne sont pas une simple réaction de type NIMBY (Trom, 1999). Les ressorts de la mobilisation locale pour la défense de ce paysage pyrénéen exceptionnel montrent qu'il s'agit encore de conflits autour de la valeur de la nature (Lahaye, 2007). Pour autant, la dynamique conflictuelle — entendue ici au sens large comme « *le processus qui va du déclenchement de l'action jusqu'à l'éventuelle résolution* » (Mormont, 2006) — et son articulation au projet territorial ont évolué : aux mouvements de masse ont succédé les outils des réseaux numériques et du savoir-faire juridique. La capacité des opposants à sortir d'une logique

purement réactive pour impulser, par une force de proposition une « transition touristique » n'est pour autant toujours pas enclenchée par les mobilisations.

Davantage expression d'une résistance au changement (logique réactive), on peine encore à déceler dans ces mouvements un terreau favorable à l'innovation territoriale.

### **3.4. Une incantation à la fréquentation malgré l'absence d'action concrète de valorisation économique.**

#### ***Innovation et patrimoine : une rhétorique actuellement dépourvue d'effets en termes de retombées dans le Néouvielle***

L'économie de services (commerce, domaine tertiaire) et l'agriculture sont les deux secteurs constituant l'économie du territoire. L'agriculture et le pastoralisme sont inscrits au cœur du territoire, ils l'ont fait vivre et l'ont modelé. L'industrie y a joué un rôle important. La découverte et l'exploitation de minerais, ainsi que la construction de centrales hydroélectriques et autres barrages ont permis aux villages de survivre et à certains de se développer. On retrouve des traces d'anciens minerais de manganèse dans la commune de Vielle-Aure. La présence de centrales hydroélectriques et de barrages témoigne de ce passé. Toutefois le secteur tertiaire a pris le relais, occupant la première place dans l'économie du territoire et générant plus de retombées économiques et sociales. Le tourisme est le principal poumon économique dans le sud du territoire, notamment grâce aux stations de ski.

L'étude de l'offre d'hébergements et de restauration dans les communautés de communes qui entourent le Massif permet de rendre compte du potentiel de lits touristiques et de points de restauration dont dispose le territoire, dans un objectif de valorisation qui est d'attirer des visiteurs et de leur proposer des packages comprenant des activités de loisirs ou de découverte du patrimoine, un point de restauration et un hébergement afin de constituer une offre séjour, de plus d'une journée. On dénombre au total 694 résidences secondaires sur 1372 logements soit un taux de résidences secondaires de 50,5 %. La CC de Véziaux d'Aure compte un total de 4269 lits touristiques (sources : INSEE et O.T., 2014). Les résidences secondaires sont au nombre de 1926, sur un ensemble de 2612 logements. Soit 73,7 % de résidences secondaires. La Communauté de communes de la haute vallée d'Aure comptabilise 11 563 lits touristiques disponibles.

Une forte disparité marque la restauration dans le territoire. La commune de Saint-Lary-Soulan comptabilise un total de 63 restaurants alors que la commune de Vielle-Aure en compte seulement 6. La forte présence de restauration à Saint-Lary-Soulan est liée à l'activité de station de ski.

Pour innover, les acteurs du Néouvielle auraient pu poser la valorisation des ressources locales en tant que *processus* de développement durable. Il s'agissait d'abord de repérer si les conditions permettant de valoriser un panier de biens et de services territorialisés étaient réunies : quels sont les produits et les services potentiellement et réellement constitutifs du « panier typique Néouvielle »<sup>13</sup> ? Quel(s) en sont le(s) produit(s) leader ? Quelles sont les dynamiques territoriales

---

<sup>13</sup> Les années 90 ont été marquées par la crise des systèmes agricoles intensifs mais aussi par la recomposition des espaces ruraux autour de l'intérêt renouvelé pour la qualité dans la production agro-alimentaire et les services rendus par l'agriculture. Dans les zones rurales en déprise ou plus généralement en difficulté économique, la valorisation par le tourisme de ces ressources nouvelles basées sur les liens entre qualité des produits/services et territoires a été le moteur de stratégies alternatives de développement au sein de ces territoires. Les zones dont le lien qualité

de valorisation de ces produits déjà existantes ? Dans un projet de réflexion sur la valorisation concertée des ressources locales autour du massif du Néouvielle, quels acteurs doivent être associés ? Quel est le périmètre territorial pertinent (autour du massif du Néouvielle) ? Créer des services et biens propres, spécifiques au lieu, notamment dans les domaines agroalimentaire et pastoral, aurait pu permettre de créer un produit phare, au moins un élément de référence typique nécessaire à l'élaboration et au lancement d'un panier de biens et services à valoriser. Pour l'heure, les produits labellisés qui sont commercialisés dans le Néouvielle sont communs à l'ensemble des régions montagneuses, et pas seulement pyrénéennes. L'absence d'un réseau de vente en circuit court local complique encore la communication sur ces produits. Sur le plan gastronomique ou alimentaire, les plats et les diverses traditions ont été oubliés. Même l'image touristique du Néouvielle n'est pas ou peu valorisée et toutes les références actuelles du territoire sont celles de ses zones périphériques : il y a un riche patrimoine architectural (art roman) dans les vallées voisines, mais il n'est pas valorisé par le programme PER. On découvre dans les restaurants et les commerces du Néouvielle les références à la garbure *béarnaise*, au haricot *tarbais*, aux vins du *Jurançon*, aux produits *basques*, au porc noir *gascon*. La restauration y est essentiellement composée de plats « montagnards » certes, mais d'une autre montagne, notamment des Alpes (*tartiflette*, *raclette*, *reblochon*). Le Néouvielle, à l'heure actuelle, ne présente aucune action qui pourrait devenir un élément du « panier de biens et services » (Pecqueur, 2001).

#### **4. Les enjeux de gouvernance pour conduire une gestion des flux et pour la définition de la stratégie de gestion**

L'Association pour la valorisation du massif du Néouvielle, créée en 2007, se compose des 14 communes dont le territoire est concerné, des propriétaires fonciers (essentiellement publics), des propriétaires des refuges existants (communes d'Aragnouet [station de ski], de Saint-Lary-Soulan [station de ski], de Barèges [station de ski], de Betpouey, de Vielle-Aure, d'Aulon ; le Club Alpin Français, l'A.S.P.T.T. de Toulouse), des gestionnaires de ces refuges, du Comité départemental du Tourisme des Hautes-Pyrénées, de la Compagnie des Guides des Pyrénées, de l'Association départementale des Accompagnateurs de montagne des Hautes-Pyrénées, de gestionnaires d'estives, des Fédérations départementales de chasse et de pêche et du PNP. L'association « s'appuie en tant que de besoin, sur le Syndicat à Vocation unique (SIVU) Aure-Néouvielle formé entre les communes d'Aragnouet [station de Piau-Engaly], Aspin-Aure, Saint-Lary-Soulan [station de ski éponyme] et Vielle-Aure ». La présence des stations de ski y est donc essentielle.

Par ailleurs, le rôle des services déconcentrés de l'État apparaît central dans le montage et le portage du projet du Néouvielle. Ces acteurs reconnaissent les difficultés de la gouvernance du projet : « On a déjà eu les premiers échos [défavorables] à la Commission des sites avec la section de France Nature Environnement. On est soutenu par contre par le Ministère du Développement durable. On touche à un site qui est perçu comme devant être préservé de toute fréquentation ». Effectivement, le projet cherche à doubler les nuitées dans un site naturel majeur des Pyrénées dont le patrimoine naturel exceptionnel est très sensible aux impacts des fréquentations et dont la capacité de charge est limitée. Le Parc national, pour sa part, fait état de « son inquiétude » quant aux « dérangements

---

des produits/services et territoires est avéré ont mieux résisté à la crise. De l'analyse de ces stratégies, menée depuis près de 15 ans sur différents territoires (Aubrac, Baronnies) par Amédée Mollard (INRA, Grenoble), Bernard Pecqueur (Université Joseph Fourier, Grenoble) et Dominique Vollet (IRSTEA, Clermont-Ferrand), est né le concept de panier de biens et de services territorialisés (Pecqueur 2001 ; Mollard, Pecqueur, 2007)



*probables*» du Grand Tétrás, espèce emblématique protégée du patrimoine faunistique des Pyrénées, dans ses aires de nidification, c'est-à-dire dans ses lieux de survie. Dans le projet, le maître d'ouvrage s'engage certes à prendre en compte « *dans le cadre du Tour du massif et des itinéraires proposés des zones de reproduction et de quiétude des galliformes* ». Cependant le marquage des sentiers ne suffira pas à canaliser les flux, le hors sentier y étant très facile pour y découvrir ses paysages cachés.

La procédure PER a donc été récupérée en partie pour financer des programmes prêts dans les cartons sans doute depuis longtemps, au moins dans leurs principes. C'est le cas pour le refuge d'Aygues-Cluses qui a sans doute servi de catalyseur dans cette opération. Le projet initial des PER (« *soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation* » et, plus spécifiquement « *soutenir des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales, tant sur le plan organisationnel, en termes de gouvernance et de relations entre acteurs, que par les effets de levier améliorant la valorisation du potentiel local préexistant* ») est traduite par la mise en réseau de 4 refuge pour boucler ces « tours de massif » que souhaitait le ministère du Tourisme dans les années 1990.



Figure XX. Le pic de Néouvielle (3 099 m), depuis la montagne de Cap de Long (40 621 visites sur le parking du lac)  
Cliché Vincent Vlès, 2008

Cette remise sur le métier d'expériences passées et de références exogènes a plusieurs conséquences locales : celle de ne pas tenir compte des avis divergents de toutes les populations (certains maires s'en sont étonné lors de l'enquête de terrain), d'étouffer les élites nouvelles (le rôle innovant du maire d'Aulon, par exemple, qui a su créer en 20 ans sur sa commune – qui jouxte la réserve – une réserve régionale porteuse d'une vraie dynamique économique avec installation de populations productives nouvelles), celle de ne pas tenir compte de l'importance des réalisations du Pays d'Art et d'Histoire dont le périmètre couvre le Néouvielle, mais dont, curieusement, on ne retrouve aucune mention dans le projet, alors que son rôle de valorisation

patrimoniale y est, par définition, majeur, celle de montrer une fois encore que la mobilisation politique locale s'appuie sur des critères différents de ceux qui président à la définition des politiques nationales. Cette solidarité locale entre services administratifs et collectivités, au départ peu coordonnés, a permis à chaque acteur d'affirmer sa présence et son rôle au sein de sa sphère d'action dans le portage du projet. Pour la sociologie des organisations, c'est un des schémas classiques du fonctionnement du système politico-administratif local qui explique assez largement l'échec du changement et des processus innovants. (Crozier, 1964)

On pourrait en déduire que la diversification du système de production touristique, qui a été autorégulée localement, ne pourrait être atteinte que par une intégration politico-administrative hétérorégulée plus poussée (État/Parc/collectivités/entreprises/associations/population) : les acteurs locaux se coordonnent moins sur la base d'un projet fédérateur qu'en fonction d'interconnexions fonctionnelles ou d'aura politique locale. La programmation est organisée selon un schéma somme toute très sectoriel sur des objectifs chiffrés sans réelle signification s'ils ne sont accompagnés par des mesures d'encadrement et de valorisation (« *augmenter la fréquentation de la randonnée de 100 000 visiteurs/an* ») et sur le plan institutionnel, le tout est porté par la complicité de l'administration et des élus locaux autour de la rhétorique de l'intérêt général. Ici, la procédure de Pôle d'Excellence Rurale n'apparaît pas en soi pouvoir être présentée comme une expérience de diversification ; elle n'a été convoquée que dans la mesure où les acteurs locaux ont pu en « plier » les attendus afin d'y faire entrer leur rationalité propre, assez éloignée du changement innovant. Les pratiques « augmentées » de l'activité touristique proposée par les aménagements du PER (refuges, portes d'entrée qui ouvrent aux touristes la traversée peu contrôlée de grands espaces naturels fragiles) témoignent, même à la marge, de cet écartement à l'ordre imposé par l'aménagement tel qu'il a été programmé. Le pouvoir « d'engendrement », « d'innovation », de diversification permis par le recours au PER n'a pas eu lieu ; c'est un alibi. Il restera un mirage auquel s'accrochent quelques acteurs centraux pour fonder leur intervention et justifier leur maintien dans un système de décision locale au final peu révolutionnaire. Il est dommage que le projet de *trail des Pyrénées* qui dans sa conception et sa réalisation, où le patrimoine joue un rôle majeur, constitue un exemple de ce qu'une gouvernance partagée peut produire n'ait pas pu servir de socle pour construire le projet de PER Néouvielle. Il est souvent pris en exemple tant par les décideurs, que les acteurs ou que la population locale sans qu'il serve de cadre de référence.

#### 4.1. Une gouvernance cloisonnée

Éloigné de « PER-étendards » qui portent à un niveau plus prospectif le projet du territoire, le PER Néouvielle est construit sur un modèle de complicité : il repose sur des relations de pouvoir parallèles entre élus et services de l'État. Le schéma est classique et a été décrit dès 1966 par Jean-Pierre Worms. Porté par l'État et quelques élus influents du territoire, il est marqué par le caractère descendant de la démarche (de l'État vers la conseillère générale et l'Association qu'elle préside). Cette complicité permet à un projet ancien ayant échoué à une politique de guichet (l'extension des stations) de renaître en politique de projet « d'excellence ». On est ici typiquement dans le schéma classique des « collusions locales », des relations de complicité du « Préfet et ses notables » où les acteurs s'entendent pour s'adapter au passage de la politique de zonage à la politique de compétitivité. Utiliser l'administration comme agent de changement est problématique, avait déjà démontré Pierre Grémion en 1973 : le manque d'appropriation du projet par la population locale et même par une large partie de ses élus, le faible niveau de connaissance du dispositif auprès des populations et des acteurs locaux attestent de la récupération de l'argument patrimonial au profit de la procédure « top-down » PER, déconnectée

de la mise en projet locale. L'absence de construction de projet dans une approche « bottom-up », de mise en place de nouvelles formes de gouvernance territoriale fondées sur la qualité et discutées (dispositifs des Chartes, Agenda 21, gestion intégrée) et les modes d'implication des populations dans l'opération apparaissent flous lors des entretiens. Les acteurs impliqués semblent avoir vu dans ce projet une occasion de reprendre la main : dans le développement territorial pour l'État, rester présent pour le Conseil général, et de bénéficier de crédits pour moderniser les équipements obsolètes pour les maîtres d'ouvrages des opérations (le Club alpin français, la commune de Saint-Lary, etc.). Les stations de ski alpin en quête d'une image plus « nature », respectable et en recherche de possibilités d'étendre leur offre de ski à ses marges, de légitimer des pratiques hybrides associant toutes les formes de glisse, du ski de piste et du snowboard à la découverte de la nature en ski de randonnée bénéficient aussi de la rhétorique patrimoniale développée par le pôle d'excellence rurale.

La coalition entre services de l'État et collectivités a permis à chaque acteur d'affirmer sa présence et son rôle au sein de sa sphère d'action dans le portage du projet. On retrouve ici un des schémas classiques du fonctionnement du système politico-administratif local qui explique en grande partie l'échec du changement et des processus innovants (Crozier, 1964). Ici, la procédure de Pôle d'Excellence Rurale n'a été appliquée que dans la mesure où les acteurs locaux ont pu en « plier » les attendus afin d'y faire entrer leur rationalité propre, même éloignée de l'innovation. Les pratiques « augmentées » de l'activité touristique proposée par les aménagements du PER (refuges, portes d'entrée qui ouvrent aux touristes la traversée peu contrôlée de grands espaces naturels fragiles), le pouvoir « d'engendrement », « d'innovation », de diversification requis par le recours au PER n'a pas eu lieu. Il reste pour l'heure de l'ordre de l'incantation.

## 4.2. Un projet peu innovant

La différence entre objectifs de valorisation patrimoniale et réalisations équiementières a plusieurs conséquences : celle d'étouffer les élites nouvelles (la commune d'Aulon qui conduit depuis des décennies une politique innovante de tourisme durable ne porte pas le dossier), celle de ne pas tenir compte de l'importance des réalisations du Pays d'Art et d'Histoire dont on ne retrouve aucune mention dans le projet, alors que son rôle de valorisation patrimoniale y est majeur, celle d'écarter les programmes locaux des objectifs nationaux : moderniser un refuge relève-t-il de « l'excellence » ?

Si l'innovation est absente du dossier, c'est aussi parce que le projet s'est contenté d'un recyclage de vieux dossiers en souffrance, sans prendre en compte les ressources patrimoniales agricoles, pastorales, artisanales ou architecturales du massif. Seule action patrimoniale, une opération prévue par le PER consiste à accueillir dans un bâtiment en altitude (accessible aux visiteurs) un point de vente de fromages. Le problème est que le Néouvielle n'est pas un territoire où on produit du fromage. Les cheptels y sont élevés pour l'embouche. L'opération revient à « importer » en altitude, par transport motorisé (donc avec émission de gaz à effet de serre), des produits alimentaires fabriqués ailleurs.

De même, force est de constater que les effets d'entraînements de dynamique territoriale pour sortir des situations de tourisme sectoriel (ski alpin) n'ont pas rencontré pour l'heure le succès escompté. Les raisons en sont la faible connaissance et le peu d'appropriations locales du dispositif, la mise à l'écart du tissu socio-économique local et l'absence de projets structurants et innovants basés sur les ressources patrimoniales du territoire. Annoncé comme levier de diversification territoriale raisonné, le dispositif PER se révèle davantage comme outil d'équipement d'accueil des visiteurs. Le PER Néouvielle favorise davantage la logique d'équipement courant (restauration et création de refuges, création de portes d'entrée avec



services supposés favoriser l'augmentation de la fréquentation, création de services commerciaux en altitude – dans un secteur où le Parc national pourrait s'y opposer) que la logique de projet collectif autour d'impératifs d'innovation et de diversification ; ce qui complique fortement et rend peu probable l'atteinte des objectifs recherchés.

\*

\*\*

Le dispositif PER Néouvielle semble avoir été le lieu d'un processus « d'habillage patrimonial ». Fort d'une dimension sacralisante aux yeux de la société (locale et extralocale), l'argument patrimonial participe du processus de légitimation des formes de gouvernances locales. Le projet « d'excellence » a été récupéré pour servir d'alibi à des opérations fort éloignées du processus d'innovation. Elles visent prioritairement à la poursuite et à la prise en charge d'opérations que le productivisme touristique des stations n'avait pas réussi à régler jusqu'à présent. Au lieu de modifier le fonctionnement initial du système politico-administratif de gouvernance du tourisme local et d'impulser une nouvelle organisation interne porteuse d'innovation, cette procédure d'excellence et de compétitivité des territoires a plutôt reproduit dans le Néouvielle un ordre localisé et traditionnel fait de complicités, provoquant peu de perturbations et suscitant de faibles réactions à l'échelle locale.

L'expérience de diversification semble avoir fonctionné selon un référentiel des années 1980 modifié ni dans ses fondements ni dans sa mécanique. La procédure « d'innovation compétitive » a reproduit les interventions et la position des acteurs dans un ensemble assez bien structuré et dont la stabilité est assurée par la permanence des décideurs et leurs rapports privilégiés avec l'administration. Cette régulation croisée a freiné le changement et confirmé les choix d'un système touristique résilient : le projet n'est pas parvenu à fonder une solidarité de gestion territoriale du tourisme entre les stations et leur hinterland. Processus légitimant, la patrimonialisation annoncée de ressources matérielles (patrimoines bâtis) comme immatérielles (patrimoine paysager, patrimoine alimentaire, savoir-faire, agropastoralisme) a apporté une garantie symbolique aux yeux des acteurs, qu'ils soient politiques, touristiques, ou issus de la société civile, allant jusqu'à permettre l'aboutissement de démarches conventionnées et résolvant des problématiques de modernisation d'un parc d'hébergement de pleine nature obsolète. L'« utilisation » et l'inscription rhétorique du patrimoine dans le projet de PER ont apporté une garantie symbolique aux yeux des évaluateurs et des financeurs. Cet alibi patrimonial, porté par des systèmes de représentations positifs et encouragés par un engouement indéniablement généralisé autour du patrimoine, témoigne que ce territoire de montagne reste attaché, dans les représentations de ses habitants et de ses visiteurs, à des images liées à la tradition, au passé et à l'héritage, inhibant, au moins dans les perceptions, toute dimension innovatrice.

## Documents consultés

- ABRIC, J.C., 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Presses universitaires de France, Paris
- ALTER, N., 2000, *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses universitaires de France.
- ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2010, *Néouvielle, destination nature*. Dossier de candidature Pôle d'Excellence rurale, Paris.
- ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2011, *Néouvielle, destination nature*. PER n° D065814. Convention entre l'État et l'Association constatant l'attribution du label PER par le décret n° 2011-1019 du 25 août 2011, Paris.
- ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2012, *Néouvielle – destinations nature. Pôle d'excellence rurale 2011*. Décret n° 2011-1019 du 25 août 2011. Réunion du 12 février 2012.
- ATOUT FRANCE, 2013, *Stations touristiques et espaces naturels*, Paris : Atout France/DATAR /ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 114 p.
- BARTHE, L., MILIAN, J., TAULELLE, F., (coord.) et al., 2009, *Les Pôles d'Excellence Rurale (PER) : processus, gouvernance et plus-value dans les trajectoires de développement des territoires*, Rapport pour la DIACT, UMR Dynamiques Rurales/UMR-CNRS LISST-CIEU /UMR-CNRS CERTOP, Université de Toulouse II – Le Mirail, Toulouse.
- BAUDRON K., BISCARO E., DABADIE E., LALANNE C., MENGUE ASSEKO F., SANDOVAL A.-M., 2014, le patrimoine agropastoral peut-il faire l'objet d'une valorisation touristique ?, Université de Pau et des Pays de l'Adour, M1 Loisirs, tourisme et développement territorial, 75 p.
- BÉHAR, D., ESTÈBE Ph., 1999, L'État peut-il avoir un projet pour le territoire ?. In : *Annales de la recherche urbaine*. SPPU-MATET, p. 80-91.
- BERGEK A, 2010, Levelling the playing field? The influence of national wind power planning instruments on conflicts of interests in a Swedish county *Energy Policy*, 38, p. 2357–2369
- BESSIERE, J., 2001, *Valorisation du patrimoine gastronomique et développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le Pays de Roquefort et le Périgord noir*, Paris, L'Harmattan.
- BESSIERE, J. (dir.), 2012, *Innovation et patrimoine alimentaire en espace rural*, Versailles, Quae.
- BOURDEAU Ph, 2008, « Les défis environnementaux et culturels des stations de montagne », *Téoros*, 27-2 | 2008, 23-30.
- BOURDEAU Ph, 2009, « De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? », *Revue de géographie alpine*, 97-3.
- CHARLIER B, 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de Doctorat en géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour, Pau, 752 p.
- CLARIMONT S, 1996, Conflits pour l'eau dans le bassin de l'Èbre, *Espace rural*, n° 36, p. 63-114
- CLARIMONT S, 2006, « Partager les eaux de l'Èbre. La presse régionale aragonaise contre les projets de transfert », *Dossier des Mélanges de la Casa de Velázquez – Nouvelle série, Le partage de l'eau (Espagne, Portugal, Maroc)*, Patrice Cressier, Fabienne Wateau [dir.] n° 36-2, p.149-170.
- CLARIMONT S, 2013, « La patrimonialisation des espaces naturels en débat : la réforme du Parc national des Pyrénées (France) », *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série n° 16 /juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/13549> ; DOI : 10.4000/vertigo.13549
- CLARIMONT S. VLÈS V, 2008, *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratiques*, Afnor.
- CLARIMONT S, VLES V, 2010, Espaces publics touristiques urbains et développement durable : principes d'aménagement, usages et tensions. Une analyse à partir du cas de Barcelone (Espagne), *Urbia /Cahiers du développement urbain durable*, n° 10 : juin 2010 (n° spécial Tourisme, urbanité et durabilité), Université de Lausanne/Observatoire universitaire de la ville et du développement durable.
- COUR DES COMPTES, 2015, *L'avenir des stations de ski des Pyrénées : un redressement nécessaire, des choix inévitables*, Paris : Cour des Comptes, 22 P ;



- CREUCHET B., 2012, *Massif du Néouvielle (Hautes-Pyrénées), projet de création et d'agrandissement de refuges, compatibilité du pôle d'excellence rurale avec la perspective d'une candidature au label : rapport de visite*, Paris : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Écologie, Conseil général de l'Environnement et du développement durable, 9 p.
- CROZIER, M., 1964, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil.
- D'AMICO F., BARDONNET A. DELZON S., MICHALET R., VLES V., 2013, « La montagne », in LE TREUT H. (dir.) *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*, Presses universitaires de Bordeaux et LGPA-Editions, Collection « Dynamiques Environnementales-A la croisée des sciences », p. 211-233.
- DIANEIGE, AMIDEV, CONTOURS, RTM, 2010, *Demande d'autorisation d'Unité touristique nouvelle. Domaine skiable de liaison entre le tunnel routier d'Aragnoet/Bielsa et le domaine skiable de Piau Engaly*, 5 chapitres, 353 p.
- DOLOREUX, D., FILION, P., KLEIN, J.-L., 2005, Systèmes régionaux et innovation : le cas de la Beauce québécoise, in Guillaume, R., (dir.), *Les systèmes productifs au Québec et dans le Sud-Ouest français*, Paris, L'Harmattan, 215-237.
- DONZELOT J., ESTÈBE Ph, 1994, *L'État animateur : essai sur la politique de la ville*. Esprit, 1994.
- DREDGE D., 2010, Place change and tourism development conflict: Evaluating public interest, *Tourism Management*, Volume 31, Issue 1, February 2010, Pages 104-112
- EL ATIA I., BAULAC M., KCELH M., HERNANDEZ M., WINOGRAD S., BARAILLER S., 2014, *Le patrimoine bâti en Vallée d'Aure*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, M1 Loisirs, tourisme et développement territorial, 54 p.
- ECHTNER, C. M. and RITCHIE, J. R. B., 2003, « The Meaning and Measurement of Destination Image », *The Journal of Tourism Studies*, 14 (1), 37-48.
- FABLET G., 2015, *Entre performance de l'outil de production et pérennité de l'outil d'aménagement : le dilemme immobilier dans les stations nouvelles d'altitude*, thèse pour obtenir de grade de docteur de l'Université de Grenoble, spécialité : Urbanisme — mention aménagement, Université de Grenoble – UMR PACTE 5194, 343 p.
- FAGENCE M., 1990, Geographically-referenced planning strategies to resolve potential conflict between environmental values and commercial interests in tourism development in environmentally sensitive areas, *Journal of Environmental Management*, Volume 31, Issue 1, July 1990, p. 1-18
- FROCHOT I. & KREZIAK D., 2009, *Etude de l'expérience touristique en stations de montagne*, SMBT.
- GEORGE-MARCELPOIL E., 2002, « Les systèmes d'acteurs des stations de montagne », in *Quelles stations au 21<sup>e</sup> siècle ?* Courchevel, 9-10 décembre 2002, FACIM, Éditions Compact, p. 189.
- GEORGE-MARCELPOIL E., 2007, « Réflexions sur l'ancrage territorial des stations de montagne », in Ph. Bourdeau, *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ?* Collection Finance-gestion, management, Eds Hermès, Lavoisier, Chapitre 12, p. 161-172.
- KALAORA B., 2001, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française* 4/2001 (Vol. 31), p. 591-597
- KIRAT T., TORRE A., 2007, Quelques points de repères pour évaluer l'analyse des conflits dans les théories économiques, avec une emphase particulière sur la question spatiale, *Géographie, économie et société*, 2007/2
- KOUSIS M., 2000, Tourism and the environment : a social movements perspective, *Annals of Tourism Research*, Volume 27, Issue 2, April 2000, p. 468-489
- LAHAYE N., 2007, « La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford », *Téoros*, 26-2 | 2007, 46-52.
- LASCOURMES (P.), 1994, *L'éco-pouvoir — Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 320 p.
- MACCANNELL D., 1976, *The Tourist. A New Theory of the Leisure Class*, New York, Schocken.
- MARCELPOIL E. et LANGLOIS L., 2006, « Protection de l'environnement et développement touristique en station : du conflit à l'organisation des proximités », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 10 mai 2006, consulté le 12 mai 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2660>
- MÉTAILLÉ J.P., 2012, « Néouvielle, Un observatoire au pays des lacs et du soleil », in *Midi-Pyrénées Patrimoine*, Portet-sur-Garonne, p. 50-55
- MINISTÈRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2010, *Pôles d'excellence rurale 2010. Cahier des charges de l'appel à projets*. URL : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/sites/poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/> [consulté le 21/05/2014]

- MOLLARD, A., PECQUEUR, B., 2007, De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche, *Économie rurale*, 300, 110-114.
- MORMONT M. 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société* 3/2006 (Vol. 8), p. 299-318
- NEWSOME D., MOORE S., DOWLING R., 2002, *Natural area tourism*, Collection Aspects of Tourism, Channel View Publications
- PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, 2012, *Étude quantitative de la fréquentation du PNP et de la Réserve nationale du Néouvielle du 15 juin au 15 septembre 2012*. Tarbes.
- PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES, 2014, *Étude des fréquentations estivales, focus des sites d'accueil touristiques, saison 2014, 15 juin-15 septembre 2014*, Tarbes, 18 p.
- PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, 2015, *Convention 2015 de partenariat entre le SIVU AURE NEOUVIELLE et le Parc National des Pyrénées pour l'accueil du public à la réserve naturelle du Néouvielle*, Tarbes, 5 p.
- PECQUEUR, B., 2001, Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, *Économie rurale*, 261, 37-49.
- POLE D'EXCELLENCE RURALE, 2014, Site officiel des Pôles d'excellence rurale : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/les-poles-d-excellence-rurale> [consulté le 21/05/2014]
- RICHOU E., KARCHER C., SERENA L., PHAM V., MÉDUS F., 2014, *Néouvielle. Le panier de biens et services : pour avancer dans l'avenir, faisons du sur-place !*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Master 2 DDAST, 48 p.
- ROSSELIN C., 1994, « La Matérialité de l'Objet et l'Approche Dynamique-Instrumentale », in J.-P. Warnier (1994), *Le Paradoxe de la Marchandise authentique. Imaginaire et Consommation de Masse*, Paris, l'Harmattan, 145-170.
- ROUBAUD J.P., BETH O., FONSECA B., 2007, *Évaluation initiale du dispositif des Pôles d'Excellence Rurale*, rapport du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux n° 1437, 64 p.
- SELMİ A.. 2009, « L'émergence de l'idée de parc national en France » in Larrère R., Lizet B., Berlan-Barqué M. [coord.] *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* Éditions Quae, p. 43-58.
- SIMONET, G., 2009, Le concept d'adaptation : polysémie interdisciplinaire et implication pour les changements climatiques, *Natures Sciences Sociétés*, 4, 17, 392-401.
- SINE, A., 2001, Responsabilité politique : de la fin du modèle weberien aux nouvelles figures de légitimation de l'action publique, *Politiques et management public*, 19, n° 2, 45-62.
- TROM D., 1999, De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative, *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, p. 31-50.
- URRY J., 1990, *The Tourist Gaze*, London : Sage.
- VLES V., 2007, « Tourisme durable et attractivité : peut-on relancer le projet urbain des stations touristiques ? L'exemple des stations de montagne », *L'attractivité des territoires : regards croisés*, Paris, 3 avril 2007, ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable, Plan Urbain Construction Architecture – Université Paris 12, p. 99-103.
- VLES V., 2010, « Du moderne au pastiche : questionnement sur l'urbanisme des stations de ski et d'alpinisme ». *Mondes du tourisme*, n° 1, p. 39-48. URL : <http://www.revue-espaces.com/librairie/7743/urbanisme-architecture-stations-sports-hiver-stations-montagne.html>
- VLES V., 2014, *Métastations. Mutations urbaines des stations de montagne. Un regard pyrénéen*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, col. Le territoire et ses acteurs, 191 p.
- WORMS J.-P., 1966, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, 1966, n° 3.
- WOZNIAK M., 2006, *L'architecture dans l'aventure des sports d'hiver : stations de Tarentaise, 1945-2000*, Chambéry, FACIM-Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 239 p
- ZIMMERMANN J.-B., 2000, « De la proximité dans les relations firmes-territoires : nomadisme et ancrage territorial » in J.-P. Gilly et A. Torre *Dynamiques de proximité*, Paris, l'Harmattan, 301.

## Tables

Table des entretiens au 18 août 2015

Nom et fonction		Coordonnées	Date, lieu de rendez-vous, entretiens	
Institutionnels	Joël Combes, Chargé de mission tourisme durable	Parc National des Pyrénées		Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Elus	Christophe Cantony, Maire d'Ens	Commune d'Ens	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	Jean Mouniq, Maire d'Aragnouet	Commune d'Aragnouet, station de Piau-Engaly	6 février 2014, mairie d'Aragnouet	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès Jacinthe Bessière Pierre Torrente
	Maryse Beyrié, Maire de Vielle-Aure, Conseillère générale du canton de Vielle-Aure	Canton Vielle Aure	6 juin 2013, Mairie de Vielle Aure  24 juillet 2014, Mairie de Vielle Aure	Vincent Vlès, Pierre Torrente  Vincent Vlès
	M. Dubarry, Maire d'Aulon	Commune d'Aulon	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Professionnels	Jean Vidalon, Chargé de mission SIVU du Néouvielle	SIVU du Néouvielle	6 février 2014, mairie d'Aragnouet	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès Jacinthe Bessière Pierre Torrente
	Frédéric Dupin, Directeur départemental	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	Franck Bocher, Chef service Urbanisme Foncier Logement	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	C. Godoat, Délégué territorial montagne	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	C. Crampe, Service Urbanisme, UTN	DDT 65 SUFL/BAPT 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	Fabien Rideau, Responsable Bureau Prospective Territoriale	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	Bruno Rouch, Ancien délégué territorial montagne de la DDT 65	Concepteur du PER du Néouvielle 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	Nelly Cantin, Agent de développement	Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure 06 40 75 39 84	6 février 2014, mairie d'Aragnouet	Jacinthe Bessière Pierre Torrente
	Yves Saint-Martin,	Service Aménagement, Haute-Pyrénées Tourisme Environnement		Jacinthe Bessière Pierre Torrente
Représentants associatifs	M. Geoffre, Administrateur	France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	11 mars 2014, Bours	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	F. André, Président	Association « Saint-Lary demain » (1977) et Président de l'Association pour la Défense et la protection des	4 juillet 2014, Le Lustou, camping-caravaneige-mobil homes-gîtes de	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès



		vallées pyrénéennes de Saux et de La Géla	groupe, Vielle Aure 65 170 SAINT-LARY 05 62 39 40 64 contact@lustou.com	
	F. Constantin, Président	Président de l'Association du patrimoine d'Ens	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
	Renaud de Bellefon	Président de France Nature Environnement 65	1 <sup>er</sup> décembre 2014, Tarbes, siège du PNP	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès

## Tableau des figures

En attente de la synthèse de tous les textes/sites.

## Tableau des grilles des entretiens

### Néouvelle : guide d'entretien type utilisé

**Objectif général** : Comprendre comment le patrimoine « fait ressource » pour les territoires de montagne ? Comment intervient-il dans les processus de diversification touristique ? Quelle est la part, dans le processus, de l'initiative locale et de la procédure rapportée, exogène ?

**Acteurs enquêtés** : Institutionnels/élus/socioprofessionnels

**Principe et ligne de conduite** : entretiens libres dont l'objectif est de faire remonter un maximum d'informations sur le territoire (situation socio-économique/touristique/politique stratégique...) et par conséquent, de percevoir les problématiques territoriales clés. Ces dernières permettront pour la suite d'affiner la construction d'une enquête plus approfondie (guide détaillé et choix des acteurs).

### I – LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

- dans le temps (trajectoire de développement)
- dans l'espace (secteurs d'activité, place du tourisme, périmètres d'action..)

### II - LES TYPES DE PATRIMOINES VALORISES (LES PLUS REPRESENTATIFS POUR LE TERRITOIRE)

Faire lister les produits (tous) qui leur passent par la tête, de l'église romane à la via ferrata et à la soirée contes. Attention : ce qui ne sera pas listé de manière naturelle (sans l'aide de l'enquêteur) pourra être considéré comme révélateur de l'état de maturité du projet ; laisser à la personne enquêtée le temps de bien réfléchir et surtout ne pas l'aider ! Un silence en dira long.

### III – LES PROJETS DE VALORISATION PATRIMONIALE LES PLUS SIGNIFICATIFS :

- Types de patrimoines, choix effectués...
- Epoque, étapes...
- Acteurs en présence : publics, privés, associatifs, à l'initiative de..
- Périmètre d'action du projet
- Stratégies d'acteurs, types d'actions, partenariats, réseaux...
- Retombées, cibles...

### IV - PLACE DE CES PROJETS DANS LA DYNAMIQUE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ? (place dominante/place secondaire/complémentarité/appropriation...) : leur rôle dans la stratégie de diversification du territoire.

Il s'agit de savoir comment le projet adaptatif et créatif s'est opéré en termes de ressources. Est-il apparu avec la « crise » et la mutation du tourisme ski (— 7 % dans les 5 dernières années en France) ? Est-il plutôt apparu comme une alternative « politique » pour contrebalancer le poids des communes ski (Aragnotet [Piau], Saint-Lary,

Barèges...) ? Ou plutôt comme une aide, un complément (en gros, comment les stations « installées » portent-elles ce projet de diversification ? Quel poids lui accordent-elles ? Comment l'accompagnent-elles ?).

La mutation du tourisme productif attendue (changement global de paradigme productif + changement climatique + changement des pratiques) a-t-elle suscité une « relecture » des potentialités de l'espace ? Une transposition, un réagencement des ressources patrimoniales au sein d'un « espace utile » « élargi ?

S'agit-il :

- d'une stratégie réactive, provoquée par la crise du tout ski ?
- d'une stratégie proactive, soucieuse de mettre en valeur une portion du territoire encore inexploitée ?
- d'une dynamique d'ordre ponctuelle (une commune, un syndicat, une CC, une association agropastorale...) ?
- d'une logique expérimentale procédant par essais, par coups (un projet, une création, un événement) d'individus (lesquels) ?
- d'une logique identitaire interne (plutôt un repli, donc) ou/et plus inscrite dans un positionnement concurrentiel tourné vers l'extérieur, qui se présente donc comme un territoire « outsider créatif » (par exemple, comme le Pays des Écrivains qui s'est inscrit d'emblée dans la perspective du développement durable – lister les actions qui permettent de l'affirmer : position de la collectivité territoriale dans l'initiative de la programmation du PER, agenda21, bilans carbone, écoquartiers, Scot, Natura 2000) ?

Quelle place de l'intercommunalité là-dedans :

- à l'origine du projet ?
- en accompagnement obligé (selon la règle : « pas d'interco-pas de subvention ») ?
- à la traîne ?
- compétences statutaires de l'interco (faire bien préciser de quoi il s'agit : compétence « tourisme » ne veut rien dire en soi).

## **V - ENJEUX GLOBAUX ET PROBLÉMATIQUES POSEES PAR LES DIFFERENTS PROJETS DE VALORISATION PATRIMONIALE :**

- problématiques sociales ou culturelles (conflits d'usage, muséification, appropriation...),
- problématiques économiques (rentabilité, marchandisation, plus-value économique...)
- problématiques environnementales (préservation, sauvegarde...),
- problématiques organisationnelles (coopération, gouvernance, pilotage de projets...)
- problématiques exclusivement touristiques (création d'image, promotion territoriale, conflits de représentations...)
- 

Ici on cherche aussi à évaluer le rôle de la « destruction créatrice » [conception schumpétérienne de l'innovation] de la mutation.

## **VI – PERSPECTIVES/ACCOMPAGNEMENT DE CES PROJETS.**

Y a-t-il une vraie « résilience territoriale » qui s'opérerait en termes de ressources : l'action vient-elle vraiment du terrain, de l'injonction adaptative et créatrice opérée par la crise du modèle productif neige dominant ou plutôt de l'extérieur [services déconcentrés de l'État, associations, autres institutions] qui, en proposant une procédure PER aurait simplement créé un effet d'aubaine ?

## **VII – LA PLACE DES ACTIONS DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE ESTIVALE**